



# Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises

décembre 2020

INTRODUCTION - DIAGNOSTIC	■
STRATÉGIE PAYSAGÈRE	■
LE PLAN D' ACTIONS	■
<b>LES FICHES-ACTIONS</b>	<b>4</b>





# Livret 4 · Fiches-actions · Sommaire

- p5..... **H3.1** **Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales**
- p11 ..... **H3.2** **Accompagner la commande publique vers l'exemplarité** des nouvelles constructions
- p16 ..... Annexe : *Carte des réalisations exemplaires sur le territoire du PNR*
- p21 ..... **H4.1** Encourager la **requalification des zones d'activités existantes** dans une approche globale et qualitative
- p29 ..... **D1.3** Arize-Lèze : **Réaliser un schéma vélo intercommunal** pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze  
Annexe : *exemple d'OAP thématique et sectorielle*
- p39 ..... **P2.2** Arize-Lèze : **Réaliser une opération pilote d'animation foncière** pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés
- p45 ..... **P3.3** **Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables** (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire
- p51 ..... **P4.2** **Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage"** dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif
- p57 ..... **A3.6** **Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain**
- p63 ..... **Pa1.1** **Poursuivre l'animation** du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique
- p67 ..... **Pa2.3** Proposer **des outils mobilisables** par les collectivités pour **mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme**

## ANNEXES

### Posters des ateliers 3



## Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales dans la commande publique, particulièrement le bois et la pierre

### Contexte et enjeux

La construction et l'aménagement font aujourd'hui essentiellement appel à des matériaux génériques - béton, parpaing, etc. - quel que soit le contexte et le lieu où les projets s'implantent. L'import des matières premières nécessaires à leur fabrication engendre des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES) considérables. Par ailleurs, le sur-emploi de ceux-ci contribue largement à standardiser et banaliser les formes architecturales et les paysages. Or le territoire dispose localement de ressources mobilisables pour permettre des projets moins impactants et mieux intégrés aux paysages environnants - notamment le bois et la pierre.

### Objectifs visés

L'usage de ces matériaux dans la construction et l'aménagement permet d'une part de caractériser les projets, mais également de raconter le territoire et ses spécificités : les types de pierre racontent la géologie, le sol et ses mouvements ; les bois parlent des forêts, de leur gestion et des paysages. Les contraintes de mise en œuvre qu'ont chacun de ces matériaux conduisent à penser la forme de manière plus spécifique et adaptée en sortant des standards.

Cette action doit d'abord se concentrer sur les projets portés par des collectivités, qui ont un rôle d'exemplarité à jouer, et devra également se décliner sous des formes complémentaires : à l'attention des particuliers, des artisans locaux, des producteurs de matériaux, etc.

**Leviers d'intervention :** Bonification des aides ; des formations des professionnels locaux existent, des partenaires techniques et financiers peuvent accompagner ces projets ; accompagnement pour la structuration des filières

**Freins** L'approvisionnement en l'absence de filières structurées ; la disponibilité en pierres de construction ; le coût des matériaux ; les contraintes patrimoniales et techniques ; le manque de formation adaptée

### Modes d'action



### Localisation



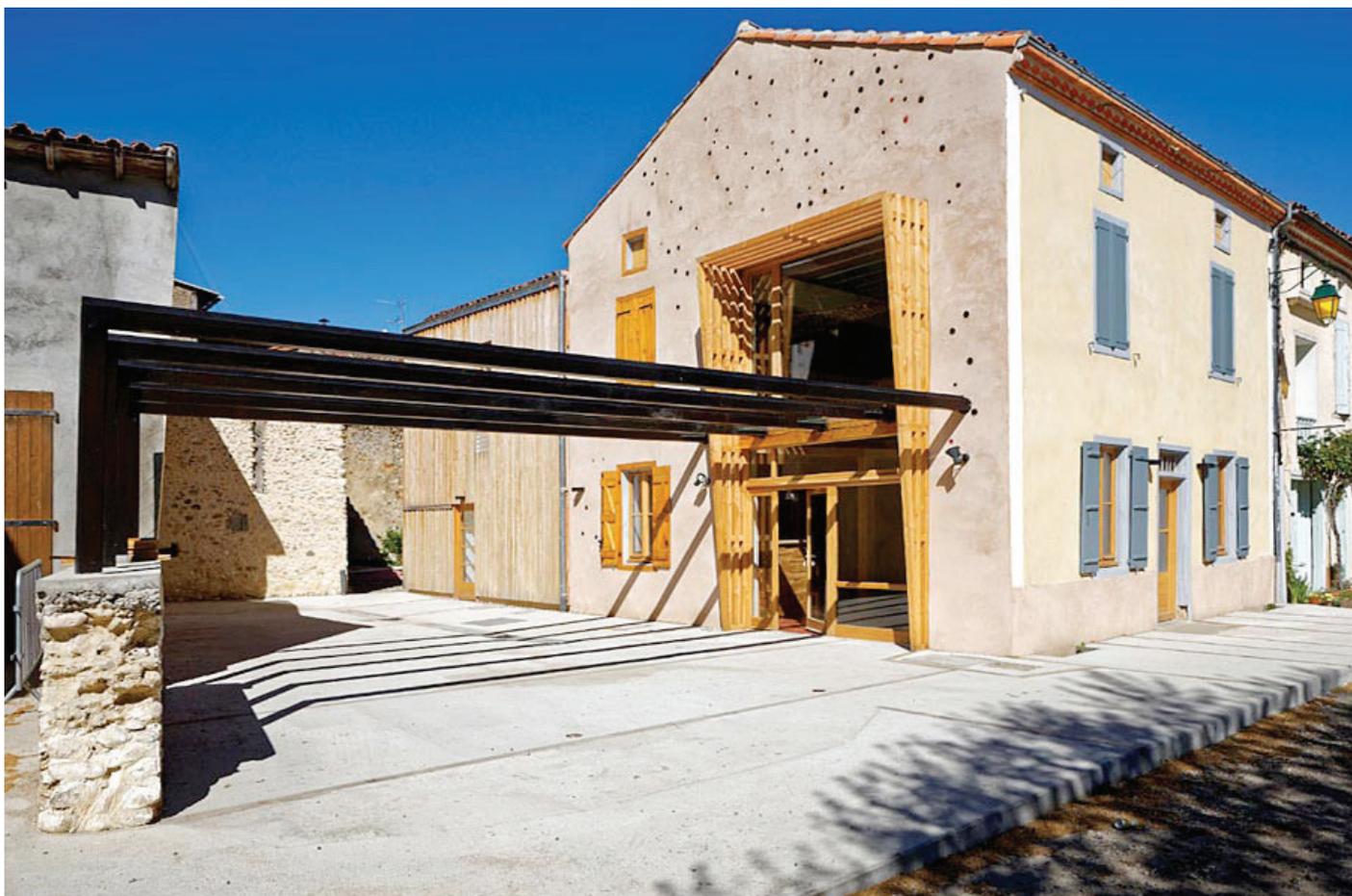
*Entités paysagères concernées :*  
 les paysages habités :  
 Bâtiments publics en projet, en particulier ceux portant une charge symbolique forte (école, mairie, maisons de santé, médiathèque, etc.)  
 Projets d'aménagement d'espaces publics (en particulier dans les centres, à proximité de lieux patrimoniaux)  
*Remarque - cette action concerne aussi indirectement les paysages de production (forêts, carrières...)*

Sous-actions		
Titre	Accompagnement de projets démonstrateurs en bois local	Dispositif «Ardoises et lauzes traditionnelles»
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	Collectivités	Particuliers, collectivités
Partenaires principaux	PNR, CAUE, SCoT Vallée de l'Ariège, professionnels de la filière (exploitants forestiers, scieurs, charpentiers), architectes et bureaux d'études structure spécialisés sur le bois, Région, CMA	Communautés de communes du Couserans et de la Haute-Ariège, Région, Département, PNR, CAUE, UDAP, CMA
Bénéficiaires	Collectivités, entreprises locales et professionnels de la filière (exploitants forestiers, scieurs, charpentiers,...)	Particuliers, collectivités membre du SM PNR (34 communes concernées par l'opération), entreprises locales
Niveau de priorisation	Action déjà engagée Élevée	Action déjà engagée
Moyens financier	€ // en fonctionnement pour l'appui technique	€ // en fonctionnement pour l'appui technique € // pour l'aide à l'investissement
Programmation	En cours	En cours

Titre	Action « Innover en pierre naturelle» dans les PNR d'Occitanie	Communication autour des projets exemplaires
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	Les Parcs de la Région Occitanie	PNR, CAUE, collectivités
Partenaires principaux	Région, CAUE, UDAP, Département, DDT, SCoT Vallée de l'Ariège, collectivités, CMA, CCI	Région, Département, DDT, UDAP, CMA, CCI.
Bénéficiaires	Collectivités, entreprises locales (artisans, fournisseurs...)	Collectivités, entreprises locales, acteurs de la filière, habitants
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevée	Action déjà engagée
Moyens financier	€€ // en investissement	€ // en fonctionnement et investissement
Programmation	2020-2021	En cours

Indicateurs de suivi

Nombre des projets publics intégrant des matériaux durables issus de filières locales, notamment le bois et la pierre ; Outils de communication et de valorisation de ces projets ; Montants alloués aux matériaux issus de filières locales dans les projets de construction/rénovation/aménagements dans la commande publique sur le PNR



**Bistrot de Pays L'Estanquet à Pailhès**, *Atelier Architecture et paysage* : Rénovation d'un ancien bâtiment en faisant appel à du bois issu des alentours de la commune, pour en faire un bistrot de pays.



**Ferme d'Icart à Montels**, *Atelier Architecture et paysage* : Rénovation d'un ancien corps de ferme en faisant appel à différents bois et différentes pierres du territoire selon les usages et les espaces aménagés.

**Village Vacances des Lambrilles**  
 Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Sérou  
 Architecte : Rucati & Lenoir Architectes  
 Entreprise bois local : PNR des Pyrénées Ariégeoises  
 Charpentiers : Hérogner-Mélicot, SCP Charpentiers  
 Scierie : Bois Bastides  
 Transporteur : Transport 08171912  
 Entreprise de travaux forestiers : Marcis Daz  
 Gestionnaire forestier : PNR  
 Projeté avec l'aide de : Commission régionale de Montagne et de Développement

**Vous avez fait le choix du bois local pour votre séjour !**

**La construction en local et en circuit court, pourquoi c'est bien ?**

**C'EST BON POUR LA FORÊT !**

Tracabilité  
 Biodiversité  
 Paysage

On sait d'où viennent les bois, comment ils ont été coupés. On est sûr que la forêt est bien gérée !

**C'EST BON POUR LE CLIMAT !**

Le bois émet 6 fois moins de gaz à effet de serre que le bloc béton et 20 fois moins que la brique monomur.

Le bois qu'on trouve dans les magasins de bricolage vient de très loin ! (Fédération de Russie, Scandinavie, Amérique du Nord)

3000 Km !

Le bois isole 15 fois + que le béton et 430 fois + que l'acier

Des chalets bien isolés = on réduit les dépenses d'énergie !

29,6% Transport de marchandises : 1<sup>er</sup> secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Quand on utilise du bois local, c'est moins de transport !

**C'EST BON POUR L'EMPLOI !**

Conception, production, transformation... toutes les étapes sont réalisées en France et en local !

Proximité Lien humain

Pas d'intermédiaires

Prix Juste

Construire avec du bois local permet un retour au territoire de 74% de l'investissement (contre seulement 33% dans le cas de bois d'importation).

ET SI JE VEUX FAIRE ÇA CHEZ MOI, JE FAIS COMMENT ?  
 CONTACTEZ ÉLODIE BOULIER  
 PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES  
 PÔLE D'ACTIVITÉS - FERME D'ICART, 09240 MONTELS  
 05 81 02 71 88 - e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE :

**Le mélèze a été employé pour la charpente et l'ossature des murs. Il est costaud et léger !**

**Aucun produit de traitement ?**

Oui ! ça permet de ne pas polluer l'air intérieur, c'est plus sain !

Le lambris intérieur en peuplier, c'est clair et lumineux !

La terrasse en acacia, léger résistant !

Le mélèze en bardage, c'est idéal. Il est naturellement résistant aux insectes et aux champignons, pas besoin de produits de traitement !

**Il devient gris c'est normal ?**

Oui, c'est le soleil et la pluie qui le font changer de couleur, c'est naturel. Il n'est pas en train de pourrir mais plutôt de se tanner ! Il durira entre 50 et 100 ans sans entretien particulier.

**Dis, il a été construit comment ce Village Vacances ?**

Une forêt communale

20 km

Il a été transformé dans une scierie locale

200 m

Le bois a été exploité dans la forêt de la commune

5 km à vol d'oiseau du Village Vacances

et mis en oeuvre par des charpentiers

Charpentier

20 km

Le bois, c'est renouvelable et c'est local !  
 Quelle joie de pouvoir suivre son trajet depuis sa forêt d'origine jusqu'au produit fini !

Village Vacances des Lambrilles

**Dépliant de présentation du village de vacances Les Lambrilles de La Bastide de Sérou, construit en bois local**

Outils disponibles - Documents de référence

**Bois local :**

- Construire en bois local - Collectivités forestières Occitanie : [https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/wp-content/uploads/2019/08/2018\\_Guide\\_BC\\_VF.pdf](https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/wp-content/uploads/2019/08/2018_Guide_BC_VF.pdf)
- Annuaire des professionnels du bois local (architectes, bureaux d'études, charpentiers, scieurs, menuisiers, ébénistes...) : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/la-foret-le-bois/construire-et-renover-en-bois-local/consulter-lannuaire-des-professionnels-de-la-foret-et-du-bois/>
- Guide «*Construire avec le bois dans les Pyrénées Ariégeoises*», PNR et CAUE, 2013

**Pierre naturelle :**

- Etude filière lauziers et bâtisseurs en pierre sèche, Laubamac, Parc national des Cévennes, 2018
- Etude sur l'usage contemporain de la pierre sèche et de la lauze, Parc national des Cévennes
- Rapport final de l'étude sur la valorisation de la filière pierre en téléchargement sur le site du PNR : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/etude-inter-parcs-occitanie-valorisation-de-pierre-seche/>

Le Syndicat mixte du PNR met en œuvre une politique globale visant au développement des potentialités offertes par les ressources naturelles de son territoire.

- ◇ Dans le cadre des deux chartes forestières qu'il anime sur le territoire, le PNR accompagne depuis 2013 les collectivités volontaires pour mettre en œuvre du bois local dans des projets publics exemplaires (Fiche-action n°1 de la charte forestière du Pays Couserans / action n°8 de la Charte forestière de l'est du PNR). Citons comme exemples aujourd'hui réalisés : la réhabilitation d'une maison de bourg en restaurant / bistrot de pays, projet réalisé à Pailhès, et la rénovation et l'extension du village vacances à La Bastide de Sérou. De nouvelles opérations sont actuellement accompagnées par le PNR pour intégrer du bois local et appuyer ainsi la mise en œuvre des PCAET Vallée de l'Ariège (actions n°422 notamment) et du PCAET Couserans (action n°4.3). Elles pourront à terme enrichir le panel de projets démonstrateurs, qui permettent la promotion efficace de cette démarche auprès des acteurs locaux (élus, techniciens, architectes, entreprises artisanales...). De plus, le développement d'une marque «Bois des Pyrénées» est en cours. Cette démarche permettra de généraliser ces exemples en simplifiant considérablement à l'avenir la prescription de bois local dans les marchés publics, ce qui encouragera sans doute la filière à se structurer localement.
- ◇ D'autres ressources naturelles locales seraient à valoriser davantage dans les opérations de construction. La pierre naturelle en est une. Le dispositif «Ardoises et lauzes traditionnelles» soutient déjà depuis plusieurs années par une aide financière l'usage des ardoises et la pose traditionnelle (à pureau dégressif) en toitures sur les communautés de communes du Couserans-Pyrénées et de la Haute-Ariège. Ce dispositif de subvention des restaurations est particulièrement intéressant à poursuivre car il permet non seulement de perpétuer un «savoir-faire» local (emplois locaux), mais aussi de maintenir l'identité des paysages locaux. Toutefois aujourd'hui il n'existe plus de carrières d'ardoises en activité sur le territoire. C'est face à ce constat et pour préciser les opportunités dans ce secteur, qu'en 2019, le PNR a piloté en partenariat avec l'ensemble des PNR d'Occitanie une étude économique pour la valorisation de la filière pierre sur les différents territoires des PNR. L'étude a permis de proposer à partir d'un diagnostic de chaque territoire des actions pour promouvoir la pierre naturelle locale. Le rapport final de l'étude est téléchargeable sur le site du PNR : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/etude-inter-parcs-occitanie-valorisation-de-pierre-seche/>. L'une de ces actions intitulée **«Innover en pierre naturelle tout**

**en formant par des chantiers pilotes »** est programmée en 2020. L'objectif de cette action est de révéler la ressource « pierre naturelle » sur le PNR en appuyant financièrement 7 chantiers pilotes sur la période 2020-2021. Ces projets pourront concerner tous les domaines d'utilisation de la pierre locale : de l'aménagement urbain à la construction, en passant par le mobilier extérieur et l'objet d'art... Ils seront sélectionnés sur appel à projet auprès des collectivités du PNR. Action phare de la politique régionale, une communication forte sera réalisée à l'issue de ce programme de réalisations démonstratrices.

- ◇ Pour favoriser l'usage de matériaux locaux dans les projets, cela suppose toutefois une grande anticipation afin de sensibiliser en amont du projet autant les maîtrises d'ouvrage que les équipes de maîtrise d'œuvre pour qu'ils intègrent les savoir-faire liés à l'emploi de ces matériaux, dans la conception comme dans la phase de travaux (cf action H3.2). Concrètement, cela signifie que pour les projets en bois local, il est nécessaire de disposer d'un ingénieur structure spécialisé bois dans l'équipe de maîtrise d'œuvre. **D'une manière générale, la règle n°1 pour favoriser l'utilisation de matériaux locaux dans un projet, c'est de veiller à ne surtout pas les exclure.** Pour cela, il est indispensable de bien connaître les caractéristiques de la ressources disponibles localement et d'être en mesure de diffuser cette connaissance en amont du projet.
- ◇ Afin d'être à même de fournir les matériaux nécessaires au projet, il est indispensable d'accompagner la structuration des filières, depuis la production jusqu'à la livraison en passant par la transformation.
- ◇ Pour favoriser l'usage des matériaux issus de filières locales, , il est aussi nécessaire de pouvoir garantir et rendre accessible l'origine géographique des produits. Cela passe par des démarches d'obtention d'une indication géographique, de marque ou de label, tel que cela est engagé pour le bois avec la marque « Bois des Pyrénées ».
- ◇ La mise en réseau des acteurs d'une filière est également une étape importante pour l'aider à se structurer et pour l'accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences (formations spécifiques) nécessaires à son développement et sa mise en capacité de répondre aux marchés locaux.
- ◇ Dans le cadre de la sensibilisation des élus et des techniciens, la valorisation des projets en cours et réalisés est importante à poursuivre pour « montrer que cela est possible » : visite de chantier, de projets réalisés, veille des réalisations «exemplaires» (labellisées...), etc.

#### Pour aller plus loin :

- Poursuivre la démarche en l'étendant à d'autres matériaux locaux pouvant être mis en œuvre dans le secteur du bâtiment et de la construction (isolants, toitures, etc.) mais aussi d'autres secteurs, tels que l'ameublement (mobilier...), l'agroalimentaire, etc.
- Envisager des partenariats avec des porteurs de projets d'habitat collectif (Office HLM, par exemple) pour accompagner la réalisation d'opérations démonstratrices
- Étendre également la promotion de l'utilisation de ces matériaux à la commande privée : faciliter l'accès aux aides publiques (communication, accompagnement dans les démarches), former les artisans pour développer la bonne mise en œuvre de ces matériaux, apporter du conseil, etc.



## Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions

### Contexte et enjeux

L'effort majeur à réaliser dans le secteur du bâtiment concerne la rénovation thermique des bâtiments. De manière générale, les collectivités devront ainsi mettre en place une stratégie de gestion de leur patrimoine visant à prioriser la rénovation/réhabilitation des bâtiments existants pour optimiser leurs usages. Mais les collectivités ont aussi un rôle à jouer dans le secteur de la construction en faisant preuve d'exemplarité énergétique et environnementale. Elles pourront ainsi contribuer à une sensibilisation active tant des professionnels du bâtiment que des citoyens aux enjeux de la transition énergétique et climatique et construire l'image du territoire, en valorisant leur patrimoine bâti, y compris contemporain.

### Objectifs visés

La commande publique doit pour cela se fixer des objectifs de qualité, en s'appuyant sur les nombreux acteurs à même d'user de leurs expertises pour garantir cette exemplarité. Cet objectif ne doit pas seulement couvrir les aspects techniques de consommation énergétique ou d'émission de gaz à effet de serre, mais également l'intégration des projets dans leur environnement durant toutes les phases de vie de l'édifice.

### Modes d'action



### Localisation



*Entités paysagères concernées :*  
 les paysages bâtis : Bâtiments publics en projet, en particulier ceux portant une charge symbolique forte (école, mairie, maisons de santé, médiathèque, etc.).  
 Projets d'aménagement public (en centre ancien, à proximité de lieux patrimoniaux)

**Leviers d'intervention** | Accompagnement et communication ; aides régionales aux projets de construction innovants ; bonus de constructibilité

**Freins** | Financement du temps de conseil et d'accompagnement, surcoût possible des projets  
 Action qui demande une ingénierie propre à la Maîtrise d'Ouvrage ou l'intervention d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

<b>Sous-actions</b>		
<i>Titre</i>	<b>Rédiger un guide «Commande publique : les bonnes questions à se poser pour un projet exemplaire»</b>	<b>Mobiliser les acteurs du territoire pour formuler les programmes et accompagner des projets jusqu'à leur réalisation</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	Communes et Communautés de communes
<i>Partenaires principaux</i>	CAUE, SCoTVallée de l'Ariège, EPCI, Région, Département, porteurs de label, Ademe, DDT, UDAP, CMA	CAUE, PNR, SCoTVallée de l'Ariège, EPCI, Département, DDT, UDAP, CMA, CEREMA...
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités	Collectivités
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> Élevée	<i>Action existante à renforcer</i>
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en fonctionnement pour la rédaction et la communication du guide	€ // en fonctionnement pour la mobilisation et l'organisation de réunion
<i>Programmation</i>	2020	Selon les projets

*Indicateurs de suivi*

*Nombre de nouvelles constructions publiques exemplaires, Evaluation des projets «exemplaires» dans la durée, Valorisation des projets (visites d'étude, etc.)*



**Auberge du Montcalm à Auzat**, C+2B Architecture : Création d'un hébergement dans un cadre paysager remarquable en suivant une démarche Haute Qualité Environnementale

Outils disponibles - Documents de référence

Livret «Construire dans les Causses du Quercy» (PNR GC, CAUE), pour son format pédagogique :

[https://www.parc-causses-du-quercy.fr/files/pnr-quercy/files/documentation/guide\\_construction\\_causses\\_du\\_quercy-print.pdf](https://www.parc-causses-du-quercy.fr/files/pnr-quercy/files/documentation/guide_construction_causses_du_quercy-print.pdf)

Guide de présentation du label Bâtiment Durable Occitanie :

[http://www.envirobat-oc.fr/IMG/pdf/2019\\_livret\\_bdo\\_web-2.pdf](http://www.envirobat-oc.fr/IMG/pdf/2019_livret_bdo_web-2.pdf)

Livret «Mini-guide pour bien choisir l'architecte et son équipe», réalisé par l'Ordre des architectes, le Secrétariat général et la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques et la Fédération nationale des CAUE

## Rédiger un guide méthodologique et pratique afin d'accompagner et de sensibiliser les Maîtrises d'Ouvrage :

Détailler « pas à pas » les différentes étapes de la commande publique, les questions à se poser et les partenaires à mobiliser. Et notamment :

### ◇ Concevoir le programme :

- Le choix du site. Où le projet s'implante-t-il ? Comment participe-t-il à la vie du bourg ou du village ? Dans quels paysages s'inscrit-il ?
- Le programme d'utilisation, à concerter avec les futurs usagers.
- Le niveau d'exigence environnementale et énergétique : Bâtiment à Énergie Positive, les différents labels possibles (BDO Montagne, NoWat, E+C-, ...). L'utilisation de matériaux de construction durables issus de filières locales (cf action H3.1) est un enjeu clé sur le plan environnemental et doit s'anticiper dès le programme. Cela permet d'anticiper dès en amont le surcoût généré par rapport à des modes constructifs génériques : il convient de l'évaluer de manière fiable, et le cas échéant de rechercher des aides incitatives pour compléter le financement de l'opération. Cela permet également de fixer les attentes vis-à-vis de la future maîtrise d'oeuvre, afin de recruter une équipe ayant les compétences nécessaires et l'expérience de la mise en oeuvre de ces matériaux.

*Le programme est une étape-clé de la commande publique. Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire engagés dans la prise en compte des qualités architecturales, paysagères et sociales, afin de définir des programmes pertinents en amont des appels d'offre de Maîtrise d'Œuvre : PNR, CAUE, UDAP pour la qualité des aménagements et leur intégration, ADEME pour les performances énergétiques, CMA et PNR pour les techniques et matériaux mis en œuvre, les différentes EPCI pour les aspects locaux et d'usage, les associations d'habitants pour la prise en compte des usages, etc...*

### ◇ Le choix du maître d'œuvre :

- Fixer les compétences attendues de l'équipe de maîtrise d'œuvre : ingénieur en structure bois, accompagnement à l'obtention des labels, paysagiste si le projet comporte des espaces végétalisés ou des aménagements extérieurs...
- Choisir le mode de consultation adéquat. Privilégier les procédures qui permettent de choisir le maître d'œuvre sur ses références et la qualité de ces propositions (remise a minima d'une note d'intention voire d'une esquisse), organiser des auditions des candidats...
- Organiser et composer un jury incluant des experts (en paysage, en architecture, en consommation énergétique, etc.)

*Le CAUE, le Département peuvent aider à l'organisation des consultations.*

### ◇ Le suivi du projet :

- Proposer une grille de lecture et de suivi des projets : sur le modèle du référentiel pour une architecture durable de l'expérimentation des commissions locales de conseil en architecture (PNR, 2013), en y intégrant les approches de la grille multicritère du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique.

*Associer les partenaires techniques et financiers aux comités de pilotage qui valideront chaque étape du projet*

### ◇ L'appel d'offre et le chantier :

- Accompagner la rédaction des appels d'offres de travaux pour permettre l'utilisation des matériaux locaux (bois local, pierre naturelle locale) et de végétaux locaux (cf. actions H3.1 et A4.1)
- Proposer des marchés de construction en lots séparés est un bon moyen pour retenir des prestataires ayant les compétences spécifiques à chaque lot. Recourir à des marchés de fourniture permet aussi de garantir la provenance des matériaux.

*Mobiliser l'appui du PNR, des partenaires techniques présents sur le territoire (CAUE, PNR, CMA, etc.)*

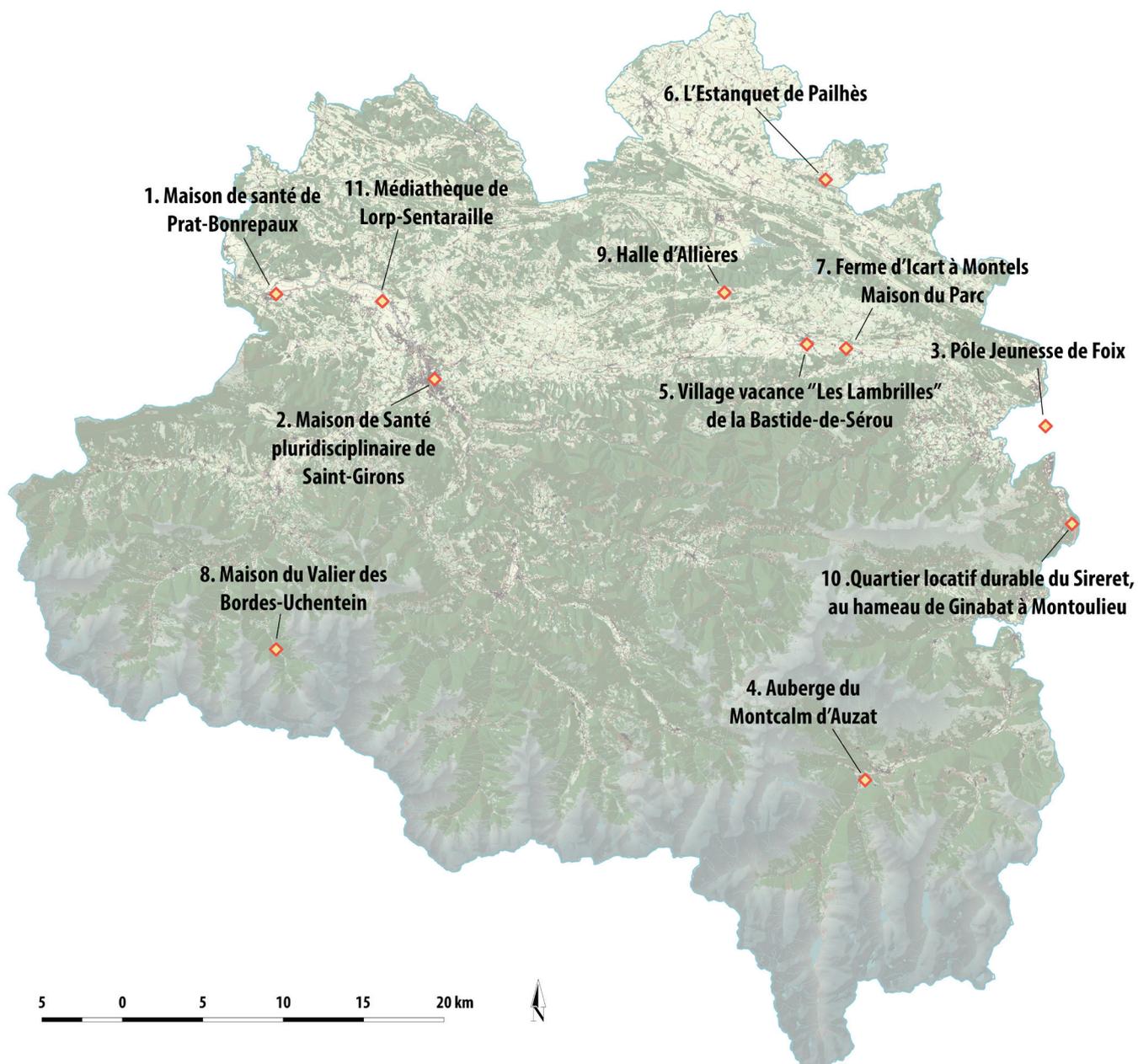
Différents labels existent et peuvent accompagner la réalisation d'un bâtiment exemplaire. Ils demandent souvent un « plus » en ingénierie, soit du côté de la maîtrise d'ouvrage soit de la maîtrise d'œuvre. Ils ouvrent le droit à des financements supplémentaires et à une valorisation des projets :

- ◇ Bâtiment Durable Occitanie - Montagne, impliquant notamment l'usage des matériaux locaux (voir action H3.1), une attention à l'inscription du projet dans son territoire et une anticipation du cycle de vie ;
- ◇ Bâtiment NoWatt, permettant d'ouvrir des droits à des aides régionales sur la construction ou la rénovation, en mettant l'accent sur la consommation énergétique tout au long du cycle de vie de l'édifice, et développant notamment les principes d'Assistance à Maîtrise d'Usage pour intégrer durablement les usagers des bâtiments à la conception et à la pratique des bâtiments, en s'appuyant sur les réseaux associatifs et institutionnels existant ;
- ◇ Label E+C- se concentrant sur la construction neuve et poussant à des projets à énergie positive et à faible empreinte carbone, et préfigurant la RE2020.



- Annexe fiche H3.1 et H3.2 n°1

Recensement des projets exemplaires réalisés ou en projet :



Ces projets ont été recensés par le biais d'échanges avec les différents partenaires mobilisés par le Parc. Cette liste ne cherche pas l'exhaustivité, elle se concentre sur des projets publics pouvant servir de référence pour des éléments de leur conception ou de leur réalisation.

Bâtiments	Année de construction	Maîtrise d'Ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Éléments de la démarche exemplaire
1. Maison de Santé de Prat Bonrepaux	Livraison prévue octobre 2020	Communauté de communes Couserans Pyrénées	C+2B Architecture (Toulouse)	Performance énergétique + démarche de conception + Faible empreinte environnementale + matériaux locaux
2. Maison de Santé pluridisciplinaire de St-Girons	En cours	Communauté de communes Couserans Pyrénées	Cabinet Anel (Saint-Girons)	Performance énergétique
3. Pôle jeunesse à Foix	En cours	Communauté de communes du Pays Foix Varilhes	OECO Architectes (Toulouse)	Performance énergétique + Faible empreinte environnementale + Matériaux locaux
4. Auberge du Montcalm à Auzat	2014	Commune d'Auzat	SCP Branger Romeu (m), Sanchez Olivier Architecte	Démarche de conception + Faible empreinte environnementale
5. Village de vacances de La Bastide de Sérou	2019	Commune de La Bastide de Sérou	Agence Rinaldi & Levade Architectes (Toulouse - Pamiers)	Matériaux locaux + démarche de conception + Performance énergétique
6. L'Estanquet, Bistrot de pays à Pailhès	2017	Commune de Pailhès	Atelier Architecture et Paysage, (Lavelanet)	Matériaux locaux + Performance énergétique + Démarche de conception
7. Ferme d'Icart à Montels	2010	Communauté de Communes du Séronais	Atelier Architecture et Paysage (Lavelanet)	Performance énergétique + Faible empreinte environnementales + démarche de conception + matériaux locaux
8. Maison du Valier aux Bordes -Uchentein	2009	Communauté de communes	Cabinet Anel (Saint-Girons)	Démarche de conception + Matériaux locaux
9. Halle à Allières	2015/2016	Commune d'Allières	Cohésion A2 architecture (Toulouse)	Démarche de conception
10. Quartier locatif durable du Sireret, au hameau de Ginabat à Montoulieu	2012	Office Public d'Habitat de l'Ariège	Atelier Marti Puyol Architecture (Mirepoix)	Démarche de conception + Performance énergétique
11. Médiathèque de Lorp-Sentaraille	2017	Commune de Lorp-Sentaraille	Cabinet Archea (Arbas - Toulouse)	Démarche de conception
12. Eco-lotissement de la Plaine de Las Pounteintiès à Dun (hors périmètre)	2013	Commune de Dun	Architecture et Paysages (Lavelanet)	Faible empreinte environnementale + Démarche de conception
<b>Opération expérimentale</b>				
<b>Cabane pastorale secondaire</b> (Cf. annexe n°2)	2020	Groupement pastoral d'Oust	Fédération pastorale, CAUE, Lycée Aristide Bergès de Saint-Girons, Lycée du Garros à Auch, lycée professionnel du Bois de Montauban-de-Luchon	Matériaux locaux

• Annexe fiche H3.1 et H3.2 n°2

Abri pastoral d'altitude en bois local, cahier d'idées :



Un partenariat entre la Fédération Pastorale de l'Ariège (représentant le Réseau Pastoral Pyrénéen), le CAUE de l'Ariège et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse a été engagé en 2019 afin de permettre à 16 étudiants de mener un travail de recherche sur des nouvelles typologies d'abris, avec l'appui technique du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises dans l'objectif du recours à la construction bois en filière locale.

Sensibilisés aux questions d'usage et aux contraintes constructives en site de montagne, leur travail a permis d'apporter des pistes de solutions à travers un panel de propositions diversifiées présentées dans un cahier d'idée accessible sur le site internet du CAUE :

<https://www.les-caue-occitanie.fr/publication/un-abri-pastoral-daltitude-dun-nouveau-type>

**Maquettes des abris conçus par les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse**

**Sources : Cahier d'idées pour un abri pastoral d'altitude d'un nouveau type**

	USAGES	ESSENCES LOCALES DISPONIBLES	AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS
USAGES STRUCTURELS	Ossature bois, charpente	<b>Sapin pectiné</b> : bonne disponibilité locale et savoir-faire de transformation/mise en œuvre présents localement.	Légèreté, grande solidité. Traitement de surface nécessaire pour un usage structurel.
	Ossature bois, charpente	<b>Mélèze, Douglas</b> : essences non présentes naturellement dans les Pyrénées. Disponibilité locale relative. Savoir-faire de transformation/mise en œuvre présents localement.	Légèreté, grande solidité. Pas besoin de traitement si le bois mis en œuvre a été purgé d'aubier (partie extérieure du tronc non naturellement durable).
	Solives support de cabane (éviter autant que possible le contact direct avec le sol)	<b>Chêne, châtaignier</b> : essences naturellement présentes sur le piémont pyrénéen. Bonne disponibilité locale ; savoir-faire de transformation/mise en œuvre présents localement.	Bois relativement lourd mais essences naturellement résistantes aux insectes et aux champignons y compris dans des situations exposées aux intempéries et à l'humidité (en prenant soin de purger l'aubier).
USAGES EXTÉRIEURS	Bardage	<b>Chêne, châtaignier</b> : Bonne disponibilité locale.	Bois relativement lourd mais essences naturellement résistantes aux insectes et aux champignons.
	Bardage	<b>Mélèze, Douglas</b> : Disponibilité locale relative.	Essences naturellement résistantes aux insectes et aux champignons.
	Bardeaux, tavaillons	<b>Châtaignier</b> : Bonne disponibilité locale	Bois relativement lourd mais essences naturellement résistantes aux insectes et aux champignons
USAGES INTÉRIEURS	Volige, lambris	<b>Sapin pectiné</b> : bonne disponibilité locale et savoir-faire de transformation/mise en œuvre présents localement	Légèreté, couleur claire.
	Volige, lambris	<b>Hêtre</b> : essence naturellement présente. Disponibilité ponctuelle en scierie mais savoir-faire de transformation/mise en œuvre présents localement.	Bois relativement lourd mais très résistant aux chocs et au poinçonnement.
	Ameublement	<b>Sapin pectiné</b> : bonne disponibilité locale et savoir-faire de transformation/mise en œuvre présents localement.	Légèreté, couleur claire.
	Ameublement	<b>Hêtre</b> : Disponibilité ponctuelle en scierie	Bois relativement lourd mais très résistant aux chocs et au poinçonnement.
	Parquet	<b>Châtaignier, chêne</b> : Bonne disponibilité locale.	Grande résistance au poinçonnement. Essences naturellement résistantes à l'humidité. Bois relativement lourd.

Tableau des essences de bois locales extrait du Cahier d'idées pour un abri pastoral d'altitude d'un nouveau type

Sources : PNR des Pyrénées Ariégeoises





## Encourager la requalification des zones d'activités dans une approche globale et qualitative

### Contexte et enjeux

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) occupent des surfaces importantes mais ne présentent généralement que très peu de cohérence avec les caractéristiques du territoire qui les accueille. Reposant sur des constructions et des aménagements standards consommateurs d'espace et d'énergie, elles offrent une image banalisante qui peut peser sur leur attractivité. Par ailleurs les équipements nécessaires à leur fonctionnement, particulièrement les stationnements, représentent des surfaces artificialisées assez étendues pour représenter un potentiel de production d'énergie renouvelable (solaire) intéressant à valoriser pour répondre aux besoins énergétiques des entreprises, mais aussi des secteurs urbanisés proches. Dans son diagnostic le PCAET du Couserans évalue à 340 000 m<sup>2</sup> les surfaces disponibles pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques. Par ailleurs, situées généralement à l'écart des centres urbains (en frange des secteurs urbanisés) et à proximité des principaux axes routiers, les zones d'activités reposent aujourd'hui exclusivement sur l'utilisation de moyens de transports motorisés, et principalement la voiture individuelle. Dans leur configuration actuelle, elles ne permettent pas d'encourager le développement des mobilités alternatives à la voiture solo (autopartage, vélo...) pourtant nécessaire pour réduire notre empreinte carbone à l'échelle du territoire.

### Objectifs visés

Face à ces enjeux, l'optimisation et la qualification des zones d'activités économiques et commerciales apparaît comme un levier stratégique en faveur de la transition énergétique du territoire et de la meilleure intégration paysagère et environnementale de ces espaces (article 11.3.1 de la Charte du PNR). Une approche globale et qualitative de ces zones (planification, aménagement, gestion) est à engager pour mieux valoriser les sites existants et pour préciser au cas par cas, avec les acteurs locaux et les entreprises implantées, comment réduire les impacts et renforcer l'intégration des activités économiques au territoire.

#### Leviers d'intervention

Outils réglementaires, conseil aux communes et accompagnement possible par les partenaires techniques, aides du département à la qualification des Zones d'Activité Économique (ZAE), maîtrise d'oeuvre de réhabilitation architecturale et paysagère

#### Freins

Coût, résistance des enseignes pour des raisons de rentabilité et de coût, difficulté à intervenir sur des zones déjà implantées

### Modes d'action



### Localisation



Entités paysagères concernées :  
Paysages bâtis - Sites concernés : dans les fonds de vallée urbanisés, les zones d'activités existantes ou planifiées

#### CARTOGRAPHIE plans d'actions

Sur le territoire du Bas-Salat : ZAE de Saint-Lizier et Lorp, ZAE de Caumont et Lorp-Sentaraille, ZAE Prat-Bonrepoux (ZIR Pitarlet)

Sur le territoire de l'Arize-Lèze : ZAE de Daumazan-sur-Arize, ZAE des Merveilles de Bordes-sur-Arize

### Voir aussi :



<b>Sous-actions</b>			
<i>Titre</i>	<b>Rédiger un guide méthodologique pour accompagner l'optimisation et la qualification des ZAE</b>	<b>Intégrer dans les règlements des zones d'activités (et PLU)</b> des dispositions qui favorisent l'optimisation des ressources et de l'énergie, encouragent les mobilités durables, renforcent la prise en compte de la trame verte et bleue et l'adaptation au changement climatique.	<b>Requalifier les espaces publics des ZAE pour mieux prendre en compte la transition énergétique et climatique</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	Collectivités	Collectivités
<i>Partenaires principaux</i>	Région, Département, SCoT Vallée de l'Ariège, EPCI, CCI, CMA, DDT, CAUE	DDT, PNR, CAUE, CCI, CMA	DDT, PNR, CAUE, Département, Région
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, entreprises	Collectivités, entreprises	Entreprises implantées sur ZAE et usagers : employés, clients, fournisseurs...
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> Élevée	<b>Action nouvelle</b>	<i>Action à consolider</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // pour la prestation d'étude	€ // en fonctionnement (intégré dans la réalisation des documents d'urbanisme)	€€€ // en investissement Pas d'amortissement direct envisageable, mais l'amélioration de l'image des zones et de leur prise en compte des mobilités actives peut impliquer une meilleure attractivité
<i>Programmation</i>	Document support à réaliser rapidement	Suivant l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (cf. action Pa2.3)	cf. Action A3.5

<i>Titre</i>	<b>Proposer des «audits énergétiques» aux entreprises pour les aider à améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments</b>	<b>Prioriser les projets énergétiques intégrés sur les zones d'activités et pôles d'équipements</b>	<b>Encourager les projets concrets et démonstrateurs en faveur de la transition</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	CCCP et autres EPCI membres du PNR	CCCP et autres EPCI membres du PNR	CCCP, autres EPCI membres du PNR et communes volontaires
<i>Partenaires principaux</i>	ALEDA, PNR, SCoT Vallée de l'Ariège, SDE	PNR, SCoT Vallée de l'Ariège, SDE, DDT Entreprises, CCI, Opérateurs	EPCI, SCoT, Entreprises implantées sur les ZAE, PNR, SDE, Opérateurs, Région, Département
<i>Bénéficiaires</i>	Entreprises implantées sur ZAE	Entreprises (réduction de la facture énergétique), ensemble du territoire (vers l'atteinte des objectifs tepos)	Collectivités, potentiellement entreprises pour effet «vitrine»,
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Action à consolider</i> Elevée	<i>Actions à consolider</i>	<i>Action à consolider</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en accompagnement	€ // en accompagnement	€€€ // en investissement Amortissement possible par revente de l'énergie photovoltaïque produite
<i>Programmation</i>	Action en lien avec la mise en place des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique programmées dans les plans d'actions des PCAET du Couserans et SCoT de la Vallée de l'Ariège		A préciser en 2ème phase de l'élaboration de l'Atlas des potentiels ENR du Couserans

*Indicateurs de suivi*

*Méthodologie ; Nombre de projets de qualification réalisés sur les ZAE du PNR; Suivi qualitatif des évolutions en termes d'intégration des zones d'activités économique et de qualification de leurs abords par la reconduction photographique des points de vue de l'observatoire photographique du paysage porté par le PNR (tous les 5 ans)*



**Parc d'activités de Kérantour de Plaudaniel, Laure Planchais :** Requalification et extension d'un parc d'activités artisanales a proximité d'une importante départementale et d'un relais d'information touristique



**Parc d'activités des Collines à Mulhouse, M. Plisson architecte et EDAW paysagiste :** Aménagement d'une zone d'activité comme parc paysager avec gestion des eaux pluviales en aérien et limitation des surfaces imperméables

*Outils disponibles - Documents de référence*

- Guide « Des zones d'activités de qualité. Création, réhabilitation ou requalification : les bonnes questions à se poser » - PNR des Grands Causses (y compris pour les aspects réglementaires SCoT)
- Guide «(Ré)inventer la zone d'activités : pour un aménagement durable des espaces d'activités» - CAUE 44 Loire Atlantique.
- Zones d'activité économique en périphérie : les leviers pour la requalification, Cerema, 2014 : <https://www.adcf.org/files/co18005314-zae-etude-cerema.pdf>
- Fiche pratique n°13 du Guide de recommandations «Vers un urbanisme durable en Ariège» (mise à jour en septembre 2015) : [http://www.ariège.gouv.fr/content/download/2525/15206/file/charte\\_urbanisme\\_durable.pdf](http://www.ariège.gouv.fr/content/download/2525/15206/file/charte_urbanisme_durable.pdf)

## Intégrer les objectifs paysagers, environnementaux et énergétiques dans l'ensemble des documents de planification (SCoT, PLU-PLUi, PLH, SDE, etc.)

Les PLU et PLUi actuellement en vigueur (Prat-Bonrepaux, Lorp, PLUi Arize) réglementent le volume des bâtiments, les couleurs des façades, un pourcentage minimal de bois en façade, l'intégration des enseignes, l'aspect des clôtures, la présence de haies vives sur des linéaires minimaux...

Il est possible d'aller plus loin, notamment sur l'occupation de la parcelle, en intégrant des objectifs qualitatifs et quantitatifs dans les règlements des PLU(i) pour les zones d'activités. Par exemple :

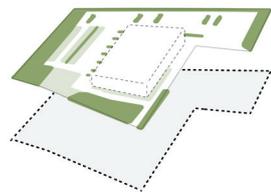
- ◇ ratio de perméabilité des sols des stationnements,
- ◇ coefficient de végétalisation (appelé coefficient de biotope) par parcelle,
- ◇ critères d'installation de panneaux photovoltaïques et autres dispositifs énergétiques (cohérence et similarité sur l'ensemble de la zone)
- ◇ ratio de couverture des stationnements par des ombrières photovoltaïques

- ◇ photovoltaïques,
- ◇ prise en compte des mobilités alternatives (nombre de places de stationnement cycle, nombre de borne de recharge électrique, etc.)

◇ plafonnement du nombre de place de stationnement.  
Des outils comme les OAP ou les cahiers des prescriptions architecturales et paysagères permettent de préciser et de mieux spatialiser ces objectifs (en identifiant les « façades-vitrines », précisant alignements d'arbres à préserver ou créer, spécifiant des palettes végétales, proposant des parkings mutualisés,...)

A l'échelle du SCoT, intégrer des objectifs priorisant la réhabilitation (notamment des friches) ou la densification des zones existantes avant l'extension dans le PADD.

(cf. action Pa2.3 fiches-conseils pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme)



Coefficient de végétalisation (appelé coefficient de biotope) par parcelle

Par exemple : CBS = 0,30 pour les zones industrielles et commerciales

Ratio de couverture des stationnements par des ombrières photovoltaïques

Critères d'installation de panneaux photovoltaïques et autres dispositifs énergétiques

Prise en compte des mobilités alternatives : définition d'un nombre de places de stationnement cycle, nombre de bornes de recharge électrique, etc.

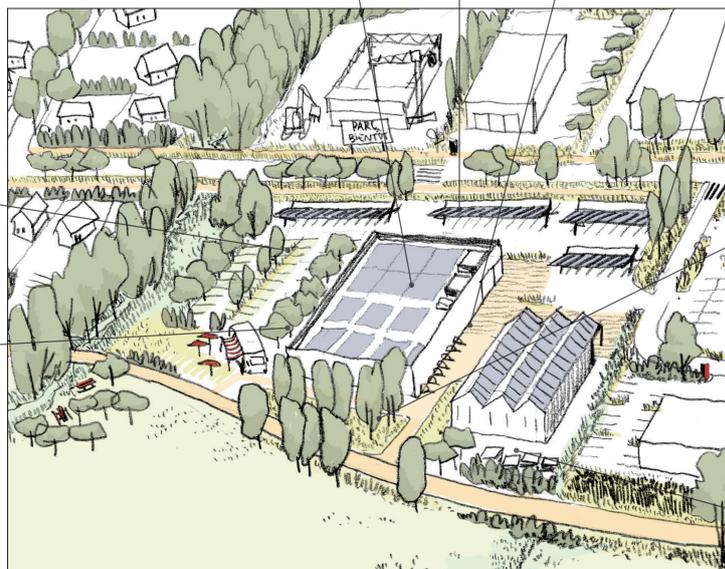
Végétalisation des clôtures et perméabilité pour permettre le passage de la petite faune

Par exemple : Toute clôture contigüe à l'espace public sera végétalisée suivant les prescriptions (haies vives, plantation de grimpantes, typologie bocagère, bande de prairie...). Maintenir un espace de 10cm entre le sol et la clôture.

Ratio de perméabilité des sols des stationnements

Nombre d'arbres par places de stationnement

Par exemple : un arbre pour 4 places, ou d'un arbre pour 100m<sup>2</sup> de stationnement, voiries comprises. Arbres plantés dans les aires de stationnement ou à proximité.



Gestion des eaux pluviales en surface

Par exemple : Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle, par infiltration si possible, ou par rétention avec rejet à débit régulé vers le réseau public. Les espaces publics feront l'objet d'une gestion par infiltration.

Intégration des aires techniques

Par exemple : Les aires de stockage feront l'objet d'un masque végétal.

Des objectifs qualitatifs et quantitatifs dans les règlements des PLU(i) pour les zones d'activités  
Exemple de critères et de ratios à définir

## **Rédiger un guide méthodologique pour accompagner l'optimisation et la qualification des ZAE :**

La requalification des zones d'activités économiques (ZAE) existantes n'est pas une chose aisée car l'essentiel du foncier est privé, le coût des travaux d'aménagements élevé et les contraintes économiques des entreprises fortes. L'élaboration d'un guide méthodologique doit permettre de réunir autour des collectivités les différents partenaires afin de les aider à s'interroger de manière globale sur l'ensemble de leurs zones d'activités et définir avec elles une grille d'évaluation et un référentiel qualitatif de manière pragmatique.

Cette première étape permettra d'aborder différentes thématiques, afin d'identifier les marges de progrès :

- Niveau d'équipements proposé aux entreprises (Très Haut-Débit, assainissement...);
- Maîtrise des impacts et des nuisances sur l'environnement et les paysages ;
- Accompagnement des entreprises pour réduire leurs coûts de fonctionnement (énergie, eau, gestion et entretien des espaces extérieurs, ...);
- Cohérence et fonctionnalité des espaces et des aménagements (espaces privés/publics, adaptation aux usages, gestion économe en ressources, similarité et cohérence des installations énergétiques...);
- Qualité des infrastructures d'accès (routières, transports en commun, mobilités douces...);
- Optimisation du foncier (potentiels de densification au sein des parcelles, possibilités de déconstruction de bâtiments existants pour reconstruire en place en bénéficiant des réseaux existants...);
- Existence de conflits de cohabitation fonctionnelle (limites, voisinage, types d'activités implantées...);
- Prise en compte des risques et des effets du changement climatiques ;
- Existence de services proposés aux entreprises et à leurs salariés .

En fonction du niveau d'ambition souhaité, il sera ensuite recherché les leviers à privilégier : réglementaires par les documents d'urbanisme, fonciers, opérationnels par l'aménagement des espaces publics, incitatifs par l'accompagnement des entreprises.

Le travail de ce guide, en consultation avec les collectivités et les entreprises, pourrait servir de base de réflexion pour une charte / label de qualité des zones d'activités du territoire.

## **Requalifier les espaces publics dont les communes sont gestionnaires.**

Réaliser des diagnostics paysagers des zones d'activités principales, portant une série de recommandations : gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation éventuelle,

plantations, éclairage nocturne, espaces publics adaptés à tous les usagers... Mener la réflexion à l'échelle de la zone et de son intégration dans l'environnement (liens aux centres urbains, proximité aux sites patrimoniaux, relations aux espaces agricoles ou naturels voisins).

Engager le réaménagement des espaces publics des secteurs d'activités pour intégrer les mobilités alternatives (par exemple en développant des itinéraires sécurisés depuis les pôles d'habitat), améliorer le confort des usagers et l'attractivité de la zone.

Faire appel à une maîtrise d'oeuvre qualifiée, pour une expression plus respectueuse des paysages, des enjeux énergétiques et de la protection de l'environnement. Cette dynamique d'investissement et cet engagement qualitatif peuvent pousser les aménageurs et enseignants à faire de même dans leurs emprises.

Lien possible avec l'action A3.5 Aménager des espaces publics adaptés au climat de demain

*Pour aller plus loin : réfléchir à l'occupation ou utilisation temporaire des lots vacants (convention de gestion avec agriculteurs voisins, ....)*

## **Proposer des «audits énergétiques» pour accompagner les entreprises dans la requalification de leurs installations.**

CCCP : proposer un accompagnement aux entreprises pour aller vers plus de sobriété énergétique (action du PCAET « inciter les entreprises à la rénovation thermique de leurs bâtiments »). Saisir l'opportunité de sensibiliser aux aspects « paysage » de ces rénovations : utiliser des matériaux locaux (bois), réfléchir à la qualité d'image de la façade, repenser l'éclairage pour s'intégrer à la trame sombre, envisager des installations photovoltaïques qualitatives, etc.

Voir également les actions n° 311 à 321 du SCoT de la Vallée de l'Ariège, relatives à la plateforme de la rénovation énergétique.

*Pour aller plus loin : reconduire cette démarche d'accompagnement avec des «audits climat&biodiversité» pour conseiller les entreprises sur leurs plantations, la gestion des eaux pluviales, l'imperméabilisation de leur parcelle, etc.*

## **Encourager le développement de dispositifs photovoltaïques communaux sur les ZAE, par exemple ombrières photovoltaïques en bois local.**

◇ CCCP : porter un projet d'ombrières photovoltaïques construites en bois local (avec la SCIC, comme opérateur énergétique ?). Objectif de production énergétique, mais aussi d'amélioration du confort des usagers des

stationnements, et amélioration de l'intégration de ces parkings, création d'une « image » valorisante pour la zone d'activités.

- ◇ Négocier une installation sur les parkings d'une zone d'activité. Envisager une division de la propriété foncière en volume : propriété du sol restant à l'entreprise, avec droit d'implantation d'ombrières propriétés de la collectivité.
- ◇ Associer d'autres acteurs pour la conception des ombrières (étudiants d'école d'architecture, filières bois locale...) pour qu'elles soient un objet de qualité et un signal fort d'engagement
- ◇ Encourager les entreprises à une réflexion sur leurs stationnements : imperméabilisation, stationnement cycles, gestion des eaux pluviales, plantations compatibles avec les ombrières...

*Pour aller plus loin : la collectivité peut définir un « cahier des charges » pour de futures installations d'ombrières sur la zone, afin de faciliter leur réalisation par les entreprises et d'adopter une cohérence d'ensemble*

### **Encourager les projets innovants en faveur de la transition :**

À titre d'exemple, l'implantation sur un parking de zone d'activités d'ombrières photovoltaïques en bois local pourrait être considéré comme un projet innovant, dans la mesure où il pourrait répondre de manière exemplaire aux 4 enjeux de la grille multicritère :

- ◇ Énergétique : permettre une production d'énergie solaire significative au regard des objectifs que s'est fixé le territoire dans son PCAET.
- ◇ Paysager : par la conception d'un mobilier « sur-mesure », apporter une « plus-value » d'image manifeste et composer une « vitrine » de qualité ; améliorer également le confort des usagers du parking (notamment en été ! et lors des épisodes de fortes chaleurs... qui seront plus fréquents avec le changement climatique).
- ◇ Développement local : mettre en œuvre du bois local en structure et démontrer ainsi l'existence d'une ressource locale de qualité.
- ◇ Environnemental : permettre l'économie des ressources en optimisant une surface déjà artificialisée (zéro consommation d'espaces NAF), mais aussi en permettant la récupération des eaux de pluie...



Ombrière photovoltaïque en autoconsommation de Baratier, Hautes-Alpes. SyMÉnergie05





## Réaliser un Schéma Vélo intercommunal pour assurer des continuités cyclables le long de l'Arize et de la Lèze

### Contexte et enjeux

L'aménagement de continuités favorables aux mobilités douces et actives (piétons et vélos) le long des axes naturels de l'Arize et de la Lèze est l'une des actions de l'axe stratégique n°1 inscrite au contrat bourg-centre signé avec la Région fin 2019. Aujourd'hui, la circulation à vélo en dehors des bourgs est très limitée, car dangereuse, notamment en raison de l'absence d'aménagements adaptés. Pourtant la géographie est plutôt propice à la pratique du vélo au quotidien. En outre, des continuités cyclables contribueraient à améliorer et mettre en valeur le cadre de vie de ces territoires, et notamment à faire découvrir les éléments de patrimoines locaux à proximité. Afin de garantir des continuités cyclables sécurisantes au fil de l'aménagement progressif des tronçons par les collectivités, il est indispensable de réaliser un schéma global, qui détermine les objectifs, les conditions et les critères que doivent remplir les aménagements à prévoir à moyen et long terme pour que ces itinéraires soient sécurisés, cohérents, lisibles, directs et confortables.

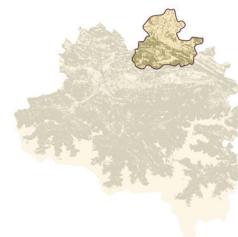
### Objectifs visés

Afin que le vélo devienne un moyen de déplacement simple, susceptible de se généraliser peu à peu jusqu'aux usages les plus quotidiens, il convient de rendre ce mode de déplacement véritablement attractif notamment en terme d'agréments, de bénéfices santé et de cadre de vie. Cela suppose de penser ces itinéraires pour qu'ils soient sécurisés, faciles d'accès (pente faible, directe), confortables (ombragés, ...) et offrant des intérêts diversifiés (éviter la monotonie, séquences paysagères variées, points de vues et haltes pour ponctuer les séquences). Aujourd'hui les paysages de l'Arize et de la Lèze sont peu valorisés et souvent difficiles d'accès. L'objectif de cette action est ainsi de favoriser l'usage des mobilités dites actives (vélos, piétons...) en s'appuyant sur les ressources paysagères du territoire pour renforcer leur attractivité. Le schéma « vélo » intercommunal se veut être un guide, garant des spécificités locales, et de la cohérence des aménagements cyclables indispensables à réaliser pour permettre de véritables continuités. Il permettra notamment d'identifier les points durs, nécessitant des investissements plus conséquents à programmer à l'échelle de l'intercommunalité, car une commune seule ne serait pas en capacité de les porter. Il pourra aussi spécifier les méthodes de gestion, les coûts prévisionnels et ainsi facilitera l'entretien et la durabilité de cette infrastructure à l'échelle du territoire.

### Modes d'action



### Localisation



### Territoire pilote d'Arize-Lèze

Entité paysagères concernées : Coteaux et Pré-pyrénées  
Longer les cours d'eau Arize et Lèze pour relier les bourgs et villages

### Voir aussi :



### Leviers d'intervention

Des financements possibles via les appel à projets du Fonds «mobilités actives» de l'Etat, volonté politique affirmée et partagée par les collectivités

### Freins

Des discontinuités à identifier et à résoudre; Pas de maîtrise foncière par les collectivités de ces continuités ; Certains ouvrages pourraient nécessiter des investissements importants (par exemple, une passerelle...); Mise en oeuvre qui nécessite un travail technique important en collaboration avec de nombreux acteurs et sur plusieurs années; Compte-tenu de la faible densité de population, la fréquentation cyclable restera modeste au regard d'autres territoires (urbains ou péri-urbains) : il est donc essentiel d'articuler ces continuités à d'autres modes de mobilité (voiture, bus...).

<b>Sous-actions</b>			
<i>Titre</i>	<b>Réaliser le Schéma Vélo Intercommunal</b>	<b>Réaliser un inventaire des patrimoines locaux (monuments historiques, petits patrimoines, patrimoines naturels et paysagers)</b>	<b>D3.1 Arize-Lèze : Identifier les continuités existantes à maintenir et à créer</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	CCAL	CCAL	CCAL
<i>Partenaires principaux</i>	ADEME, Etat, Région, Département, DDT, DREAL, CAUE, PNR, Communes, association d'usagers/de cyclistes	CAUE, UDAP, PNR, associations locales du patrimoine	DDT, CAUE, Département, PNR, communes
<i>Bénéficiaires</i>	Communes, usagers, habitants	Communes, usagers, habitants	Communes, usagers, habitants
<i>Niveau de priorisation</i>	Élevée	Élevée	Élevée
<i>Moyens financier</i>	€€ // pour la prestation d'étude	€ // en fonctionnement pour la synthèse des études disponibles	Pas de moyens supplémentaires à engager
<i>Programmation</i>	Action inscrite dans programmation du contrat «bourg-centre» Étude en 2021 / Travaux : 2022-2023	S'appuyer sur les études déjà réalisées	Travail à mener dans le cadre du PLUi Arize-Lèze en cours de révision (extension à tout le territoire de la communauté de communes)

<i>Titre</i>	<b>D4.5 Organiser des animations pour promouvoir l'usage du vélo</b>	<b>Pa3.4 Arize-Lèze : Imaginer une « signalétique éphémère » lors d'une manifestation ou d'un événement ponctuel</b>	<b>Gérer durablement les linéaires communaux et les voies vélos en associant les agriculteurs locaux</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	CCAL, les associations sportives et culturelles locales, Office du tourisme	Communes, porteurs de projets citoyens ou associatifs	CCAL
<i>Partenaires principaux</i>	Associations locales, CCAL, Office du tourisme, PNR, Communes	CCAL, PNR, associations locales (ex. : collectif du Fab Lab Arize-Lèze, ...), Office de tourisme	Agriculteurs locaux, Chambre d'agriculture, Département, Communes
<i>Bénéficiaires</i>	Communes, usagers, habitants, professionnels du tourisme	Communes, habitants, visiteurs	Communes, propriétaires, habitants
<i>Niveau de priorisation</i>	Moyenne	Élevée	Moyenne
<i>Moyens financier</i>	€ // en fonctionnement pour l'organisation et le suivi des animations	€ // en investissement minimum pour la réalisation d'une signalétique éphémère et de la communication autour de l'événement	€ // en fonctionnement, sensibilisation des différents gestionnaires, conventions de gestion avec des agriculteurs
<i>Programmation</i>	A mener en parallèle de la réalisation du Schéma Vélo pour «amorcer la pompe»	En lien avec l'organisation de manifestations et d'événements pour créer et entretenir une dynamique locale	Une fois les continuités cyclables aménagées (habilitées)

Indicateurs de suivi

Intégration du projet dans le PLUi Arize-Lèze ; Mise en place effective du schéma cyclable intercommunal ; Nombre de «points durs» (endroits dangereux, détours...) et de discontinuités cyclables traités par an ; Inventaire annuel des portions réalisées



**Campdora, Estudi Martí Franch** : Installation d'une voie cyclable sur un tronçon d'une ancienne route, en bord de rivière et conception d'une signalétique adaptée le long de la voie

Outils disponibles - Documents de référence

Guide de l'ADEME - « Développer les modes actifs sur les territoires » : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires.pdf>

Observatoire des mobilités actives : <http://www.villescyclables.org/?mode=observatoire-mobilite-actives-enquete-club>

La fédération des usagers de bicyclette : <https://www.fub.fr>

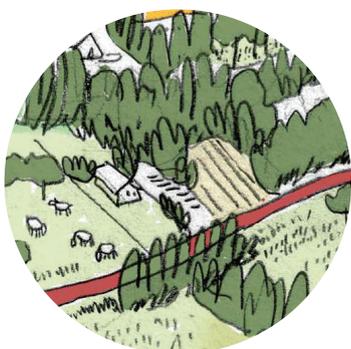
Charte Cyclable : <https://ffvelo.fr/wp-content/uploads/2013/10/CHARTE-CYCLABLES-2016.pdf>

## 1 - Réaliser un schéma cyclable intercommunal (ou modes actifs dans une approche mixte marche et vélo) :

La priorité n°1 du Schéma vélo est de créer des itinéraires cyclables continus, lisibles et praticable au quotidien par les plus grand nombre, pour répondre au double usage : utilitaire et loisir. En s'appuyant sur la mise en valeur des paysages des deux vallées et des patrimoines locaux situés à proximité, ces itinéraires peuvent devenir à terme de véritables armatures pour un maillage de proximité. Pour répondre aux principaux déplacements quotidiens, il s'agira de relier les bourgs-centres aux villages et hameaux voisins, afin de sécuriser, jalonner et d'assurer ainsi à moyen terme la continuité des liaisons en complétant le maillage de routes et de chemins existants.

### Le schéma « vélo » comprendra plusieurs volets :

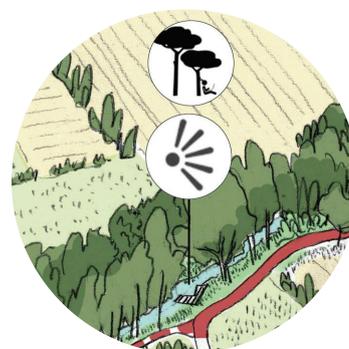
◇ Identification des itinéraires : inventier et cartographier le maillage de routes et de chemins existants, en vue d'identifier les liaisons à créer pour le renforcer. Lors de l'atelier d'action, les participants ont, en effet, confirmé la présence d'axes de circulation existants qui pourraient sans aménagement lourd permettre les modes de mobilité « actifs » (routes secondaires peu circulées dites "tranquilles", chemins communaux, ...). Pour préciser ces possibilités, il conviendra de proposer plusieurs scénarios ou hypothèses de tracés qui seront étudiées selon trois grands principes :



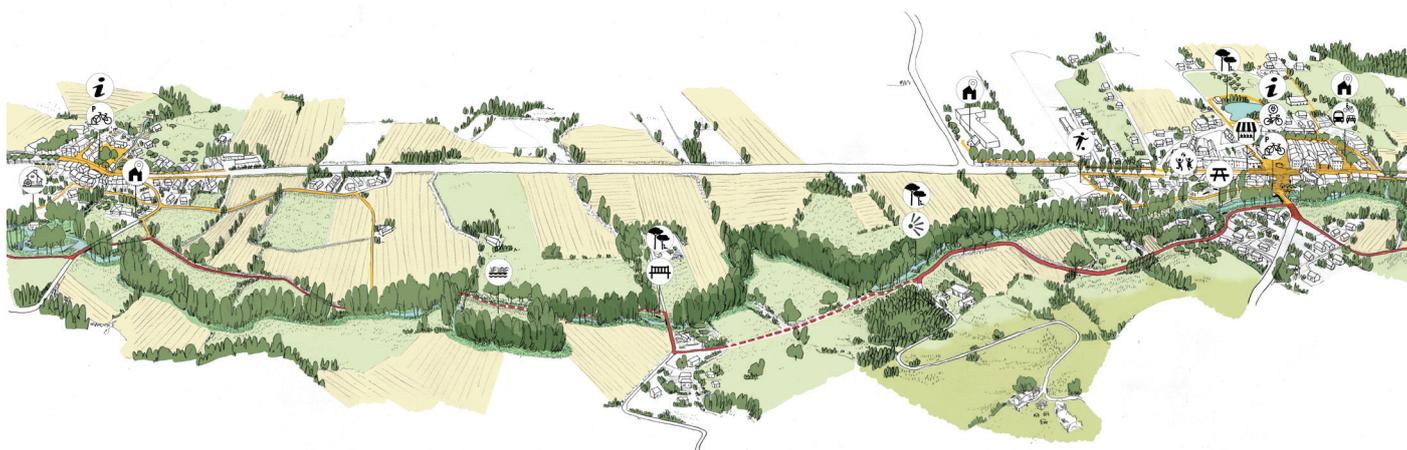
- 1. Sécurité et accessibilité (permettre la circulation en toute sécurité et de manière confortable de tous les usagers des voies)



- 2. Pragmatisme : correspondre aux pratiques de déplacement de la population (des liens doivent être faits avec les équipements, les activités, les commerces...)



- 3. Ressources paysagères et patrimoniales à valoriser



L'Arize et la Lèze constituent des structures paysagères majeures à l'échelle du territoire de l'intercommunalité. Les aménagements envisagés pour favoriser les déplacements cyclistes et pédestres doivent permettre d'en redécouvrir les qualités naturelles et paysagères, ainsi que de mettre en valeur les patrimoines bâtis et vernaculaires situés à proximité. Il conviendra pour cela de réaliser à partir des études et inventaires existants un repérage des espaces naturels et agricoles caractéristiques, des points de vue et des patrimoines remarquables, ainsi que des sites touristiques et de loisirs situés à leurs abords.

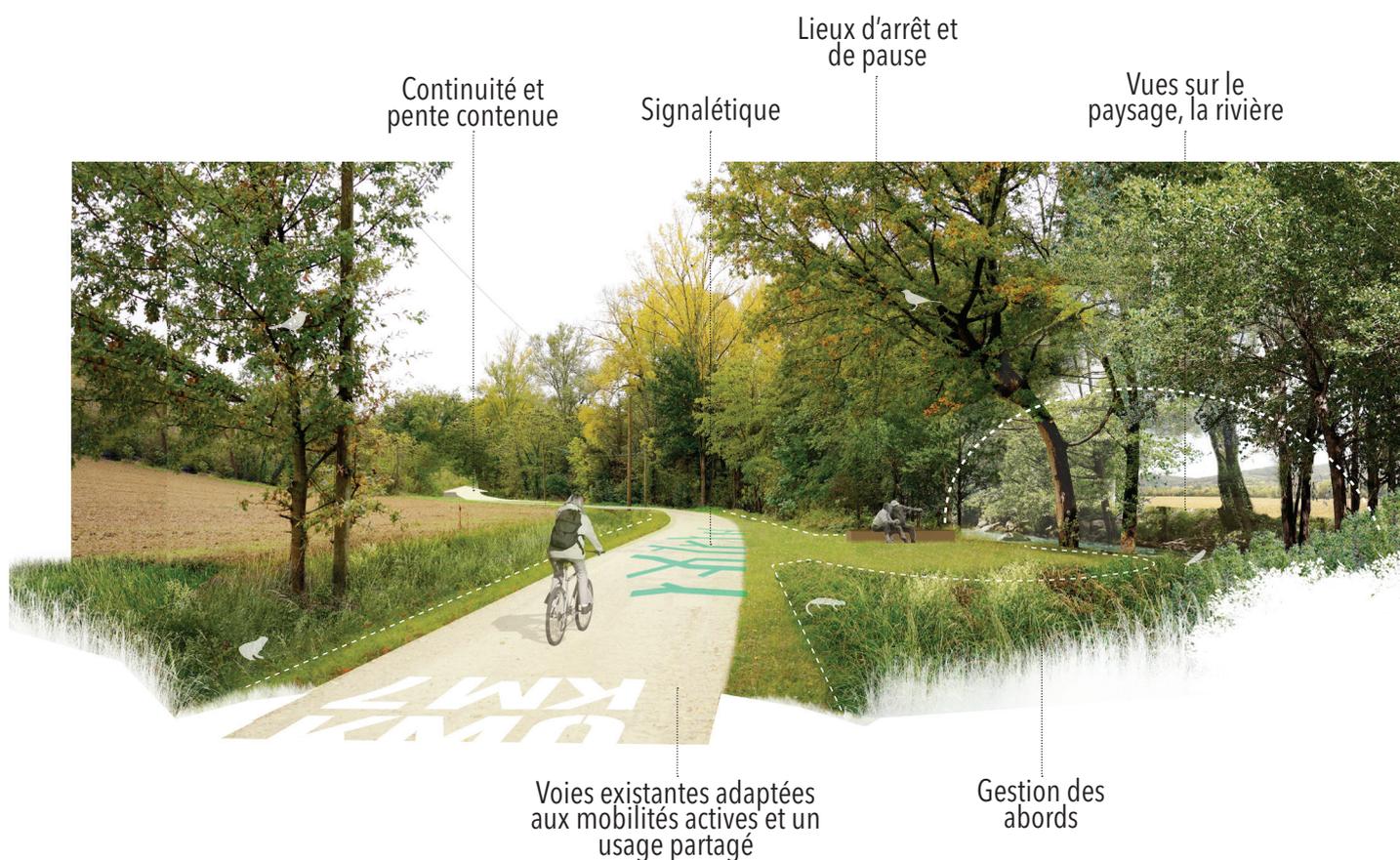
- ◇ Définition des prescriptions techniques : définition de gabarits de voie type, des principes de distribution des circulations, des matériaux adaptés (résistant dans le temps et praticable en toute saison), des traitements particuliers des carrefours, ainsi qu'une charte de signalétique adaptée pour un jalonnement sécuritaire, continu et cohérent.
- ◇ L'aménagement de la piste cyclable ne se limitant pas à la seule bande roulante, il est fortement recommandé pour le confort et la qualité d'usage de ces itinéraires d'intégrer un volet relatif à l'aménagement et la gestion des abords : fauches, pas de traitement phytosanitaires, plantation d'essences locales ou spontanées, gestion des arbres existants pour concilier ouvertures de vues et habitats de la faune, etc.
- ◇ À réaliser en parallèle : un inventaire des patrimoines et un inventaire des paysages et des points de vue le long des hypothèses de tracés.
- ◇ Durant l'ensemble des étapes d'élaboration de ce schéma directeur, les territoires limitrophes devront être consultés afin que les continuités cyclables envisagées se connectent à celles définies par les schémas de mobilités des territoires voisins et soit en cohérence avec les schémas interurbains départementaux et régionaux. Dans le prolongement du SCoT de la Vallée de l'Ariège (action n° 5.3.1), le syndicat du SCoT a ainsi lancé l'élaboration d'un Plan Vélo à l'échelle de la vallée de l'Ariège en mars 2020.

### Forme du marché pour la réalisation du Schéma Vélo Intercommunal :

- ◇ Recruter une équipe pluridisciplinaire : un paysagiste, associé à un urbaniste spécialisé dans le déploiement des mobilités actives et un ingénieur VRD pour chiffrage. Correctement conçues et aménagées, les voies cyclables deviennent de véritables espaces publics qui participent à la qualité du cadre de vie de tous les habitants de la commune.

*Nota : l'appel à un professionnel pour la conception d'aménagements qualitatifs ne signifie pas que les aménagements coûteront plus chers. Au contraire, cela peut permettre de mieux anticiper et de minimiser les coûts de la gestion et d'entretien.*

- ◇ Réfléchir à la suite : Il est possible d'envisager lors du marché passé pour l'élaboration du Schéma, d'inclure des tranches conditionnelles pour proposer un accompagnement auprès des communes, sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour le suivi des missions de maîtrise d'œuvre destinées à réaliser les aménagements des voies (et les possibles mises à jour du Schéma suite aux retours d'expériences).



**Principes d'aménagement et de gestion des abords de la voie au Fossat, photomontage par EMF : Principaux éléments à mettre en œuvre dans l'établissement des continuités cyclables**



- **Profils-type**

A l'échelle de la piste, définition :

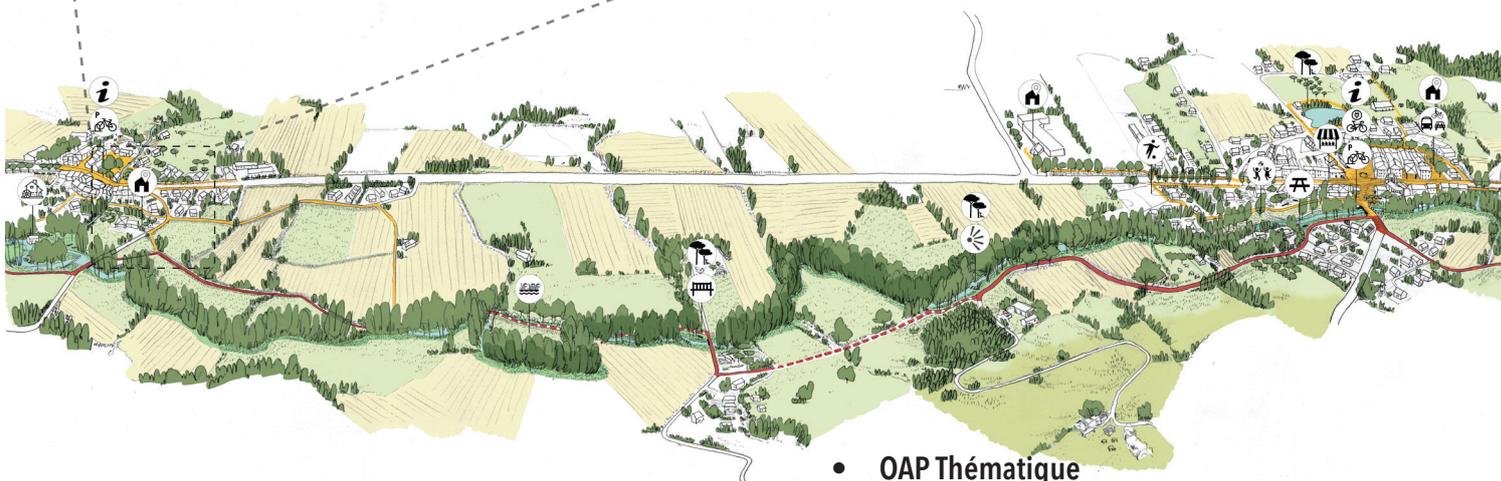
- » de gabarits de voie type
- » des principes de distribution des circulations
- » des matériaux adaptés
- » des traitements particuliers des carrefours
- » d'une charte de signalétique adaptée



- **OAP Secteurs**

A l'échelle de la commune, du bourg pour définir :

- » les liens avec les équipements et services
- » la qualité des espaces publics
- » les opportunités avec les projets futurs



- **OAP Thématique**

A l'échelle intercommunale :

- » identification des points de blocage, des liaisons stratégiques entre tronçons
- » valorisation des patrimoines et de la diversité des paysages : points de vue, lieux de pause...

## 2. Action réglementaire :

- ◇ Pour assurer la mise en œuvre progressive de ces continuités, il conviendra d'intégrer autant que possible ce projet au PLUi en cours de révision. Le rapport de présentation pourra ainsi comporter des éléments de diagnostic relatifs au maillage de cheminements existants mais également aux pratiques de déplacement des habitants. Le PADD pourra comporter une orientation qui affirme l'objectif de favoriser le développement des modes actifs sur le territoire, notamment le long de l'Arize et de la Lèze. Enfin les itinéraires et/ou liaisons à créer pour renforcer le maillage existant, si elles sont déjà identifiées, pourront être précisées dans le règlement par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur certains secteurs ou par des emplacements réservés sur des secteurs où la maîtrise foncière s'avère stratégique. Le zonage peut en effet faire apparaître des tracés précis et fixer les dimensions des itinéraires cyclables à modifier ou à créer, en application de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme. L'intégration paysagère de la voie pourra en outre faire appel au dispositif de protection de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme pour s'appuyer sur des éléments de paysage à préserver, et que les itinéraires pourront ensuite valoriser. Afin de ne pas envisager cette action « mobilité » de manière isolée, elle pourrait être **renforcée par une OAP thématique paysagère intercommunale** qui intègre ces continuités pédestres et cyclables le long de l'Arize et de la Lèze dans le projet de valorisation des ressources paysagères et patrimoniales à l'échelle du territoire de l'intercommunalité
- ◇ D'une manière générale, il faudra au cours de l'élaboration du PLUi, veiller à l'absence d'impasses piétons ou cycles, envisager la possibilité d'aménagements doux pour les piétons les plus courts possibles, prévoir des emplacements de stationnement pour les vélos à proximité des équipements, des commerces, des sites de loisirs, patrimoniaux et/ou à valoriser, etc. Dans le Règlement, il conviendra également de veiller à spécifier les conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public, traitant notamment des aménagements cyclables et cheminements piétonniers.

## 3. Actions d'animation :

Les pratiques du vélo existent déjà. Il est donc essentiel de ne pas oublier d'associer les habitants, premiers usagers de ces itinéraires, à l'élaboration du Schéma Vélo intercommunal. Les pratiques du vélo existent déjà .

- ◇ Durant l'élaboration des différents scénarios (hypothèses de tracés), des promenades exploratoires pourront être réalisées, « testées » avec les habitants, les associations locales et les propriétaires concernés afin de permettre l'expression des besoins et d'anticiper de potentiels conflits d'usages.
- ◇ L'organisation de manifestations festives et conviviales promouvant la pratique du vélo serait à envisager sur les sections empruntant des tracés existants afin « d'amorcer la pompe » en y associant des acteurs et collectifs d'habitants locaux. Dans ce sens et à titre d'exemple, le Fab Lab de Lézat sur Lèze est un collectif de particuliers qui pourrait être invité à participer à l'animation d'une dynamique



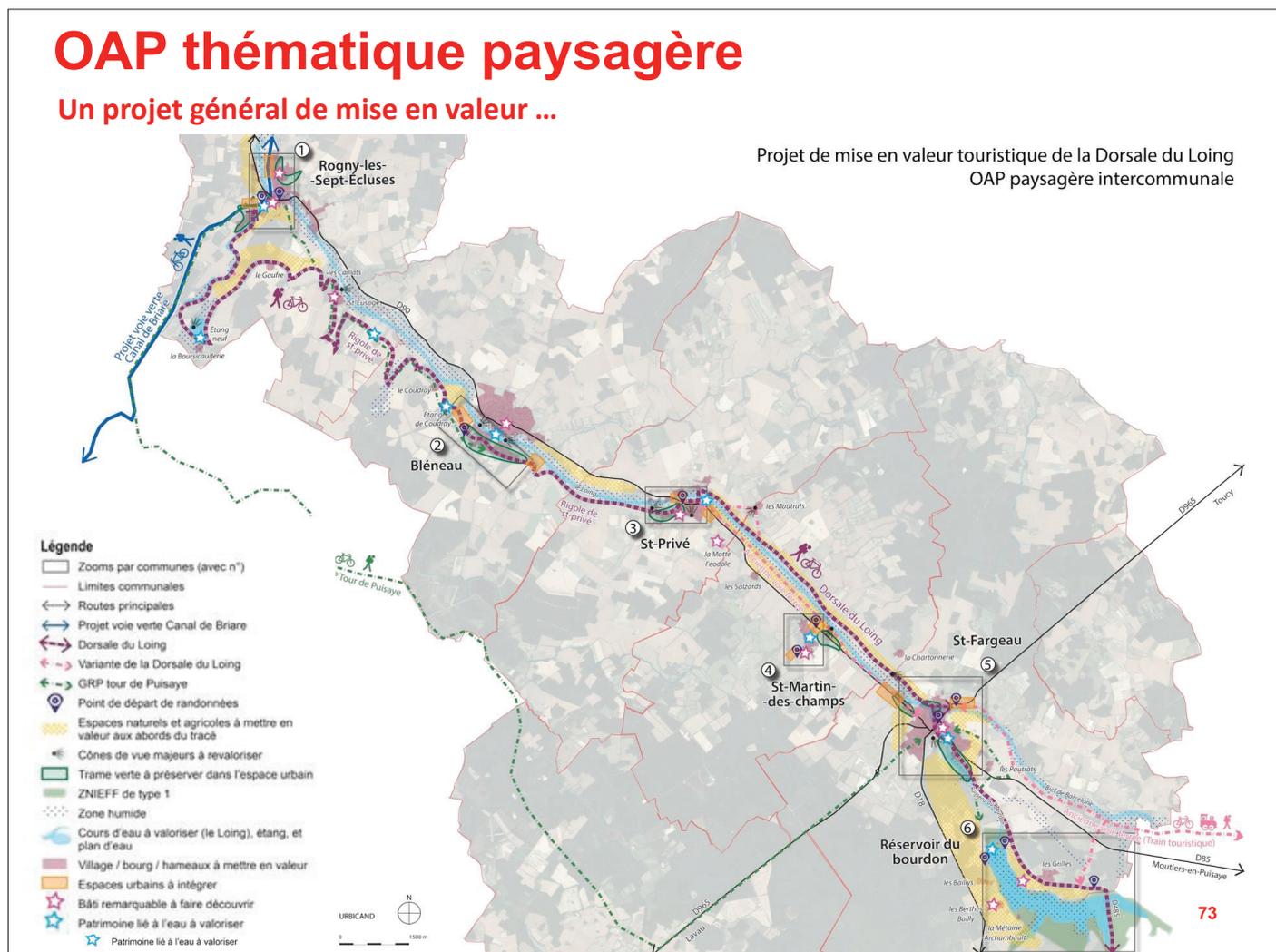
**On a marché sur la Têt, Bruit du frigo** : Randonnée exploratoire le long du fleuve Têt sur 11 communes, en préfiguration d'un futur aménagement

### En lien avec les actions :

- D1.1 Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des espaces publics (D 3.4) et des traversées de bourg et de villages ;*
- D4.3 Encourager l'usage du vélo en s'appuyant sur les ressources paysagères des territoires ;*
- D4.4 S'appuyer sur les ressources paysagères pour soutenir l'offre touristique existante en faveur des mobilités actives et la développer ;*
- A3.5 Aménager des espaces publics adaptés au climat de demain.*

- Annexe :

Exemple d'une OAP thématique paysagère autour d'un itinéraire de mobilités actives



# OAP thématique paysagère

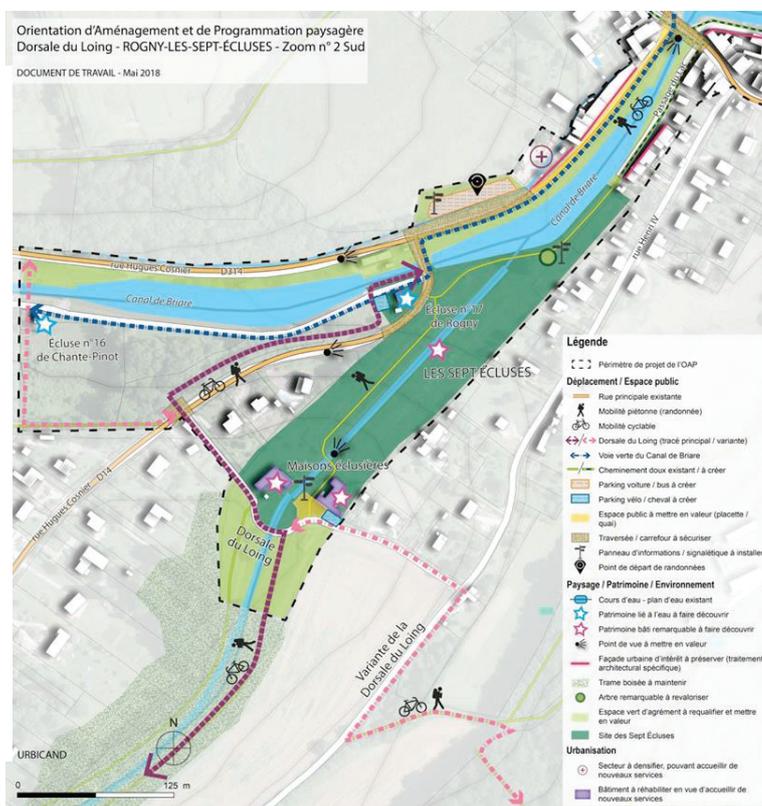
... détaillé en sus dans 4 OAP communales

Zoom n°1- Rogny les 7 écluses.

Site des 7 écluses

## Principes d'aménagement

- Sécuriser les modes de déplacement doux le long de la rue Hugues Cosnier (D 14) et des abords directs des sept écluses :
  - Mise en place d'une zone 30,
  - Aménagement de ralentisseurs,
  - Reconfiguration du carrefour.
- Renforcer l'offre en services au niveau de la rue Hugues Cosnier et en faire un point d'attrait touristique :
  - Aménagement d'un espace public continu en pied de façade de bâtiment pouvant servir de terrasse,
  - Organisation du stationnement,
  - Création d'un nouveau bâtiment d'activité à proximité du parking
- Requalifier et sécuriser le parking des 7 écluses :
  - Matérialisation des places de stationnement,
  - Installation d'un point d'information du public,
  - Traitement paysager des abords,
  - Sécurisation de la traversée de la D14.
- Revaloriser le chemin de halage du canal de Briare et en faire un axe de déplacement majeur pour accéder au site des sept écluses
- Revaloriser l'écluse n°17 et ses abords.
- Aménager des connexions entre la Dorsale du Loing et la voie verte du canal de Briare et sécuriser la traversée de la D14.
- Créer un espace d'accueil à l'arrière des maisons éclusières des sept écluses.
- Réhabiliter les maisons éclusières et y accueillir de nouvelles activités (salle d'exposition, office du tourisme, ...).
- Aménager des espaces de stationnement intermodal au niveau des maisons éclusières et des écluses.





## Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

### Contexte et enjeux

Face à l'enfrichement d'espaces présentant un potentiel agricole avéré et à la demande des élus sollicités par un certain nombre de candidats à l'installation, la communauté de communes Arize-Lèze a engagé une réflexion avec le soutien du PNR, et en partenariat avec le Département et les acteurs du monde agricole et du foncier (Chambre d'Agriculture, SAFER, ADEAR, Civam Bio) pour identifier les outils d'interventions à mobiliser pour favoriser l'installation de nouvelles exploitations adaptées à la demande locale.

### Objectifs visés

Les objectifs de cette opération pilote sont multiples : maintenir la vocation agricole de secteurs où elle apparaît aujourd'hui fragilisée alors même qu'elle est en mesure de répondre à un certain nombre d'enjeux importants dans le cadre de la transition énergétique et climatique ; maintien de l'identité rurale, de la qualité du cadre de vie, prévention des risques, maintien de la biodiversité, soutien à l'économie locale (activités, emplois, circuits-courts), pourvoir à une alimentation locale et de qualité, etc. Pour cela, elle vise à établir des passerelles opérationnelles entre la réalité foncière, les outils d'intervention existants et les acteurs locaux pour répondre aux problématiques liées aux projets d'installation, afin de faciliter leur insertion dans le contexte local (débouchés locaux, spécificités du tissu socio-économique, dynamiques et leviers locaux, etc.). Elle vise aussi à mettre en point une méthodologie et une synergie entre les acteurs pour étendre et répliquer cette opération à d'autres secteurs. C'est une première expérimentation en vue d'une généralisation de la méthode.

### Leviers d'intervention

Volonté politique affirmée, échelle intercommunale pertinente d'un point de vue socio-économique, potentialités agricoles avérées, sites à enjeux forts en termes de biodiversité et de paysages, candidats à l'installation nombreux, présence de débouchés locaux, exploitations actuellement en cours de transmission, existence d'un réseau pour l'accueil des porteurs de projet, des outils existent (PPAEN, AFP, location-bail, veille foncière, ORE, etc.)

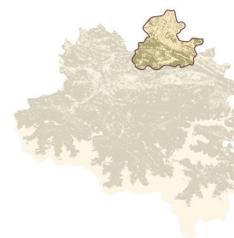
### Freins

Coût du foncier (course à l'agrandissement), concurrence de l'urbanisation sur les surfaces mécanisables, blocages fonciers (souvent liés à des facteurs humains), terrains en cours d'enfrichement visible, outils fonciers complexes à mettre en oeuvre, l'accès au foncier bâti entre aussi en jeu, compatibilité entre modèles agricoles souhaités et leurs impacts sur les paysages et la biodiversité, réalités diverses et complexes des parcours d'installation, fiabilité des candidats à l'installation difficile à évaluer, la nécessité d'accompagnement des installations sur le long terme, difficulté à garantir des débouchés suffisants et diversifiés dans le temps.

### Modes d'action



### Localisation



### Territoire pilote d'Arize-Lèze

Entités paysagères concernées : Pré-Pyrénées et Coteaux - Action ciblée sur 3 communes pilotes (Campagne sur Arize, Daumazan sur Arize, Durfort) secteurs agricoles identifiés comme «fragilisés» et présentant une multiplicité d'enjeux (entrées de bourg, franges urbaines, zones inondables, milieux prairiaux à enjeux en termes de biodiversité et de paysages

### Voir aussi :



<b>Sous-actions</b>		
<i>Titre</i>	<b>Définition d'une stratégie d'intervention et d'une boîte à outils pour favoriser l'installation de nouvelles exploitations sur des secteurs agricoles «fragilisés»</b> (Phase 1)	<b>Accompagnement des collectivités pour la mise en place de l'outil ou des outils adaptés à leurs situations</b> (Phase 2)
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	Communauté de communes Arize-Lèze, PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	PNR, Communes, Chambre d'agriculture, CIVAM Bio, ADEAR, Fédération pastorale, Département, SAFER, exploitants agricoles, entreprises agroalimentaires, association Terre de Liens, communes	PNR, Communes, Chambre d'agriculture, CIVAM Bio, ADEAR, Fédération pastorale, Département, SAFER, exploitants agricoles, entreprises agroalimentaires, association Terre de Liens, communes
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, entreprises locales, habitants	Collectivités
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> <i>Élevée</i>	<i>Action nouvelle</i>
<i>Moyens financier</i>	PNR : € // en fonctionnement pour l'animation, Collectivités et partenaires : € // en fonctionnement pour le suivi et la concertation € // pour la réalisation de l'étude	€ // en fonctionnement pour l'animation
<i>Programmation</i>	2020	à l'issu de la phase 1

*Indicateurs de suivi*

*Nombre d'installations agricoles soutenues par les collectivités ; nombre d'emplois créés ; maintien des structures paysagères caractéristiques des entités paysagères concernées (prairies, maillage bocager, arbres et bosquets isolés, ripisylve...)*



**Paysage agricole des abords de Campagne-sur-Arize, territoire visé par l'opération pilote d'animation foncière**

Le projet dans sa phase 1 comporte 2 axes pour pouvoir répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic : satisfaire les besoins du territoire pour mener à des actions concrètes tout en désamorçant les points bloquants d'ores et déjà identifiés pour la deuxième phase.

**Axe 1 - diagnostic opérationnel :**

- a. Diagnostic et enquête de dureté foncière : caractériser précisément les terrains qui s'enfrichent par l'identification des propriétaires, des exploitants ainsi que des mouvements (transmission, vente...) envisagés dans les cinq années à venir. En parallèle, identifier les causes de fragilisation de l'activité agricoles sur ces espaces et les possibilités de remobilisation foncière : l'enquête sera privilégiée pour aller au contact des propriétaires, dresser l'histoire des parcelles ainsi que de voir comment ces parcelles s'inscrivent dans le tissu agricole existant (enquête agricole).
- b. Analyse agro-économique : le diagnostic de territoire (AFOM) l'a montré, tout projet foncier lié à de l'installation agricole doit se réfléchir à la lumière des paramètres qui sous-tendent l'installation. L'analyse de l'adéquation entre le terrain et les tenants et les aboutissants des installations envisagées (maraîchage, ovin lait bio) est essentielle : état agronomique des terrains, viabilité, force des débouchés...

**Axe 2 : définition d'une stratégie d'intervention**

- a. Information des élus sur les différents outils disponibles et retours d'expérience de collectivités : dans d'autres départements (Pyrénées-Orientales par exemple), des actions ont déjà été menées sur des enjeux similaires. Conforter les élus dans leurs envies est garant d'un bon portage politique de l'opération. De plus les rassurer en leur montrant ce qui est fait ailleurs facilite le passage à l'action, ce qui est voulu à la fin de cette phase 1 d'étude opérationnelle.  
Le Département de l'Ariège, partenaire du projet, est particulièrement moteur sur ce volet « retour d'expérience » et sera étroitement associé à la visite d'étude envisagée. De plus, il est un important pourvoyeur d'informations et pourra être actif dans l'information des élus lors des comités de pilotage ainsi que lors des échanges de travail.
- b. Réalisation d'une boîte à outil étayée par les réalités de terrain : la définition d'une stratégie d'intervention *ad hoc* passe par l'analyse des outils mobilisables par leurs avantages et leurs inconvénients en regard du diagnostic opérationnel réalisé en Axe 1. Coûts éventuels, opérateurs à mobiliser, facilités de réalisations... il s'agira de confronter les différents outils en lien avec les structures qui les portent (Département, SAFER, Fédération pastorale...).  
Là encore, le Département de l'Ariège aura un rôle à jouer et sera un maillon central de la supervision de la boîte à outil et de la manière dont elle sera présentée aux élus.





## Élaboration d'une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du PNR qui permette de maintenir les qualités et les ressources du territoire

### Contexte et enjeux

Le SRADDET Occitanie incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire. Ainsi, le SRADDET fixe les priorités régionales en termes d'équilibre territorial et de désenclavement des territoires ruraux, d'implantation d'infrastructures, d'habitat, de transports et d'intermodalité, d'énergie, de biodiversité ou encore de lutte contre le changement climatique.

L'objectif thématique 1.9 du SRADDET concernant la production d'ENR vise à multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040. Des solutions seront adaptées à chaque territoire, notamment en incitant les territoires via leur PCAET, à contribuer à la Stratégie Région à Energie Positive. Chacun, en fonction de son projet de territoire et de son potentiel, déterminera une trajectoire phasée de hausse de la production d'ENR dans une approche multi-filières, et en priorisant l'installation des ENR sur les toitures, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles, anciennes décharges, etc.). La Région liste dans ce cadre trois enjeux : la complémentarité et la solidarité entre territoires ; le positionnement du citoyen comme acteur de la transition énergétique sur les territoires pour favoriser l'acceptabilité sociétale des projets d'énergies renouvelables ; et le respect des continuités écologiques, afin de concilier ENR et préservation de la biodiversité.

### Objectifs visés

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises est aujourd'hui très largement excédentaire en matière de production électrique d'origine renouvelable (951 GWh produit, pour une consommation spécifique de 147GWh annuels selon les chiffres du PCAET du PNR de 2012). Par ailleurs le potentiel éolien du PNR est considéré comme faible. Le « mix » énergétique du PNR, qui fixe son ambition politique et sa « feuille de route » en matière énergétique prévoit prioritairement les économies d'énergies et la valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole, puis l'appel aux autres sources d'énergie : solaire thermique, géothermie, etc. La stratégie du PCAET affirme également le rôle exportateur du territoire, en solidarité en solidarité avec ses différents territoires internes et avec les autres territoires extérieurs.

Le développement des énergies renouvelables doit être respectueux de l'ensemble des composantes du territoire et de son cadre de vie, qui en sont ses principaux atouts : paysages préservés, biodiversité, patrimoine culturel, activités traditionnelles, sites et activités touristiques, etc. Il doit s'inscrire dans le respect des lois et règlements en vigueur en particulier de l'article L 122-9 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « *les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard* ».

### Leviers d'intervention

Transcription dans la charte du PNR et dans les documents d'urbanisme opposables du territoire (art. L333-1 et R333-13 du code de l'environnement).

### Freins

Pression des porteurs de projet, implications financières, difficulté à ne pas tomber dans le « Not in My Backyard » et à rester dans une optique projectuelle.

### Modes d'action



### Localisation



L'ensemble du périmètre du PNR est concerné.

<b>Sous-actions</b>		
<i>Titre</i>	<b>Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de grappe photovoltaïque qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire</b>	<b>Étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	Communes volontaires, Région, ADEME, SCoT Vallée de l'Ariège, Eclr et URSCOP Occitanie	Structures porteuses de PCAET, Région, DDT, DREAL, CAUE, UDAP
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, citoyens, habitants	Communes du PNR
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Action déjà engagée</i>	<b>Action nouvelle</b> <i>Élevée</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en ingénierie pour l'animation et la coordination	€ // en ingénierie pour le pilotage et suivi €€ // pour la réalisation de l'étude
<i>Programmation</i>	Création prévue en juin 2020	2021

*Indicateurs de suivi*

*Création effective d'une structure ad-hoc pour porter des projets de production d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens (EnR CC),  
 Nombre de citoyens mobilisés dans les projets d'EnR CC,  
 Production énergétique annuelle des projets d'ENR CC,  
 Mise en œuvre de la grille «multi-critère» pour analyser en amont des autorisations administratives l'opportunité des projets EnR pour le territoire.*



### **Centrale hydroélectrique de Bassiès, paysage énergétique du Vicdessos.**

Les centrales hydroélectriques du XX<sup>e</sup> siècle sont des infrastructures massives et isolées en haute montagne, qui en ont profondément transformé les paysages. Elles font du PNR un exportateur d'électricité renouvelable vers le réseau national. Leurs lacs sont aujourd'hui des sites emblématiques et remarquables du territoire.



### **Paysages énergétiques de demain ?**

La feuille de route du PNR fixe prioritairement, après les réductions des consommations, des productions énergétiques complémentaires, de plus petite échelle et proches des consommations directes. Ces dispositifs énergétiques se déploient au sein des espaces vécus : ils doivent s'imbriquer dans les paysages quotidiens et renforcer leurs atouts.

*Images : exemples de projets photovoltaïques collectifs qui préservent les paysages et améliorent la qualité du cadre de vie.*

Outils disponibles - Documents de référence

Note «*Pour un développement maîtrisé des énergies renouvelables dans le PNR (Réf Charte Arts 8.5 et 11.3)*» approuvée par le Bureau du PNR du 22 janvier 2020

Grille multicritère du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et climatique

### Déroulement possible des sous-actions

En matière de développement des énergies renouvelables, les principes généraux qui doivent prévaloir dans le Parc sont :

- ◇ de rechercher les économies d'énergies, en préalable à tout projet visant à augmenter la production ;
- ◇ d'assurer l'intégration paysagère et d'appliquer strictement la séquence ERC ;
- ◇ d'impliquer les habitants (projets citoyens, économie solidaire et participative, retombées positives pour le territoire) et d'engager une démarche de concertation, voire de co-construction autour de chaque projet ;
- ◇ d'engager des actions de sensibilisation et de formation des élus et des citoyens à la gestion des retombées économiques locales.

Une analyse de tous les projets à travers la grille multicritère établie dans le cadre du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique est réalisée systématiquement par l'autorité administrative.

En conséquence, chaque type d'énergie renouvelable présente ou potentielle sur le territoire répond ensuite à des problématiques spécifiques.

- ◇ Concernant l'éolien industriel : le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires.  
En effet, l'éolien industriel implique le déploiement d'infrastructures importantes : les éoliennes elles-mêmes, hauteur de nacelle jusqu'à 100m, implantées en groupe, mais aussi leurs socles et fondations, les plateformes et les voies d'accès nécessaires à leur construction puis à leur entretien, sans compter le déploiement de réseaux électriques. L'impact sur les paysages est bien évidemment visuel, mais l'impact au sol est également important.  
Les éoliennes doivent être construites sur les hauteurs, où le gisement éolien est le plus important. Or les crêtes et reliefs sont des éléments constitutifs des paysages du Parc : les entités paysagères sont construites sur la succession de ces différents reliefs, qui identifient et caractérisent les territoires. Les horizons dessinés par les lignes de crêtes sont visibles de très loin et constitutifs de ces paysages pyrénéens, ils forment un patrimoine paysager commun de tout territoire, et alimentent les perceptions des habitants comme des visiteurs. La plupart des crêtes constituent des points de vue ou des sites remarquables protégés par la Charte du Parc.  
Ce sont également des lieux à haute valeur écologique (reliefs karstiques, quiés et falaises, forêts d'altitude, prades et estives...) et les lieux d'une activité agro-pastorale à maintenir, incompatibles avec les perturbations lourdes qu'implique la construction d'éoliennes industrielles.
- ◇ Lors de la réalisation du schéma régional éolien qui est une annexe du schéma régional climat air énergie Midi Pyrénées approuvé en juin 2012, toutes les communes du PNR PA ont été identifiées en zone inadaptée pour le développement de l'éolien.

Dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Couserans, le potentiel de développement éolien à 2050 est nul.

Dans le plan climat air énergie territorial du SCOT Vallée de l'Ariège, le potentiel de développement éolien est de 52 MW. Il se situe principalement en limite nord du périmètre ainsi qu'à la primeur du piémont pyrénéen vers le secteur de la Vallée du Douctouyre.

- ◇ Concernant l'éolien « non industriel » ou petit éolien : les mêmes considérations concernant les impacts sont adoptées. Il faut distinguer deux échelles : le petit éolien - hauteur de nacelle jusqu'à 50 m, qui n'est pas soumis à étude d'impact mais qui a néanmoins des incidences paysagères, et l'éolien d'auto-consommation, avec une hauteur de nacelle jusqu'à 12m. L'éolien d'autoconsommation s'inscrit dans la même échelle qu'un arbre, il peut s'inscrire dans le vocabulaire d'un paysage habité ou agricole. Le petit éolien, par sa hauteur, sort de l'échelle du paysage habité et se mesure avec l'échelle des reliefs. Il faudra prendre soigneusement en compte son impact sur les horizons pour éviter d'en faire un signal « saillant » : éviter les implantations en ligne de crête, étudier les co-visibilités avec les sites remarquables, les visibilités depuis les points de vue environnants... pour que les éoliennes soient absorbées par les reliefs autour, plutôt qu'elles ne se détachent sur la ligne d'horizon. Il appartiendra à l'autorité administrative d'émettre un avis tenant compte des objectifs de la Charte et des différents enjeux paysagers et environnementaux, sur la demande de permis de construire.
- ◇ Concernant l'énergie solaire photovoltaïque :
  - Une réflexion globale sur le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments (agricoles, industriels, domestiques...) sera organisée à l'échelle du territoire. Les projets devront veiller à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments et développer cette énergie préférentiellement sur les bâtiments déjà existants. Le SMPNR propose en tant que maître d'ouvrage de réaliser une étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque en lien avec les structures porteuses de PCAET en 2021.
  - L'aide à l'émergence d'une société coopérative d'intérêt collectif pour installer des panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments et ainsi positionner le citoyen comme acteur de la transition énergétique.
  - L'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur les zones agricoles et naturelles est considérée comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte. Elles sont par ailleurs interdites dans le périmètre du SCoT de la Vallée de l'Ariège, en dehors des anciennes carrières et décharges. Les projets expérimentaux d'agrivoltaïsme portés par des maîtres d'ouvrage publics seront étudiés au cas par cas en accord avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.
  - Pour respecter les enjeux paysagers affichés dans la Charte, les projets devront être limités aux zones à

caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain...).

- Les installations de photovoltaïque flottant sont également considérées comme incompatibles avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte.

◇ Le SM du PNR s'engage à partager et diffuser cette doctrine approuvée par son Bureau du 22 janvier 2020 :

- Inscription dans la future Charte du PNR
- Diffusion auprès des communes et collectivités du territoire notamment dans le cadre de l'action P4.2 Réalisation de diagnostics «kWh et paysage» dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif.
- Conseils et accompagnements aux porteurs de projet (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie solaire en toiture (*voir action P4.1*).



## Réaliser un diagnostic «kWh et Paysage» dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif

### Contexte et enjeux

Le cadastre solaire est un outil permettant de définir les possibilités et la rentabilité d'installations photovoltaïques en toiture. Cet outil est avant tout technique et comptable. Il ne prend pas en considération les caractéristiques architecturales et paysagères des bâtiments et ne permet pas d'appréhender les aspects qualitatifs des projets photovoltaïques particuliers.

### Objectifs visés

En complétant l'approche énergétique et technique (revêtement, inclinaison, orientation, état de la toiture...) par une analyse contextuelle des caractères architecturaux, paysagers et patrimoniaux à l'échelle de la commune, le diagnostic «kWh et paysage» permettra d'orienter les projets photovoltaïques en toiture vers des solutions d'intégration optimales, garantissant le maintien des qualités du cadre de vie et le respect des caractères locaux. Il vise ainsi à favoriser auprès des habitants de la commune l'émergence de projets collectifs intégrés : en levant les freins portant sur les perceptions négatives des panneaux, en offrant des garanties d'implantations qualitatives ainsi que des cadres limitatifs d'intervention.

### Leviers d'intervention

Cadastre solaire déployé sur l'ensemble du département, accompagnement du PNR et appui des partenaires locaux

### Freins

Temps d'accompagnement et d'ingénierie nécessaire pour réaliser le diagnostic à l'échelle communale, surcoûts éventuels de l'intégration, projets réalisés en dehors de la démarche

### Modes d'action



### Localisation



Communes volontaires du PNR

### Voir aussi :



<b>Sous-actions</b>			
<i>Titre</i>	<b>Réaliser un premier diagnostic «KWh&amp;Paysage» sur une commune volontaire du PNR pour tester la méthodologie et les critères</b>	<b>Réaliser des diagnostics «KWh &amp; Paysage» sur les communes volontaires du PNR</b>	<b>Animer une campagne de sensibilisation auprès de différents publics en faveur de l'intégration des panneaux solaires en toiture</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	Commune volontaire (Foix), UDAP, CAUE, SCoT Vallée de l'Ariège, EPCI, SCIC ENRCC, DDT, ALEDA, SDE, Région	Communes volontaires, Région, EPCI, SCoT Vallée de l'Ariège, UDAP, CAUE, ALEDA, SDE	Intercommunalités, SCoT Vallée de l'Ariège, communes, UDAP, CAUE, ALEDA, SDE, DDT, CCI, CMA
<i>Bénéficiaires</i>	SCIC ENRCC, commune volontaire (Foix), habitants	Communes volontaires, habitants	Elus, habitants, opérateurs, entreprises
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> Élevée	<i>Action nouvelle</i>	<i>Action nouvelle</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en fonctionnement : temps d'ingénierie pour l'élaboration de la méthodologie, organisation et pilotage de réunions, étude et animation	€ // en fonctionnement : ingénierie pour mener l'étude et animation du dispositif	€ // en fonctionnement : ingénierie pour mener l'étude et animation du dispositif
<i>Programmation</i>	2020	à partir de 2021	à partir de 2020

*Indicateurs de suivi*  
**Nombre de diagnostics réalisés chaque années**  
**Nombre d'installations installées suite au diagnostic et dans le respect de ces recommandations**



### 1. Elaborer la méthodologie type du Diagnostic «kWh & Paysage» :

- ◇ Réunion technique préparatoire avec partenaires (CAUE, UDEP) pour établir une première approche méthodologique à partir des guides et doctrines existantes et des enjeux spécifiques au territoire.
- ◇ La réflexion s'appuiera ensuite sur l'état des lieux énergétique et technique réalisé en parallèle par les citoyens impliqués dans la SCIC ENRCC en cours de création : repérage des toitures potentielles, priorisation technique en fonction du potentiel de production et des contraintes techniques des différents sites.
- ◇ Présenter l'intérêt de l'approche paysagère que permet de diagnostic «kWh & Paysage» lors de la réunion publique organisée à Foix pour présenter le projet de SCIC ENRCC.
- ◇ Confirmer la pertinence des critères et de la méthodologie sur le terrain avec les acteurs citoyens de la SCIC ENRCC et les habitants intéressés de manière à partager le diagnostic et sensibiliser le grand public à la fois à la démarche paysagère et à l'intérêt des démarches collectives : juin 2020
- ◇ Réaliser le diagnostic «kWh & Paysage» sur la commune de Foix : évaluation de la sensibilité des sites potentiels envisagés au regard des éléments patrimoniaux et points de vue remarquables, des spécificités architecturales (position des ouvertures, formes et orientations des toitures, teintes, volumétrie, etc.), de la typologie des silhouettes bâties (ensemble de bâtiments typiques : lotissement, centre ancien, zones d'activités, hameaux agricoles, etc.) et de marqueurs paysagers. Le diagnostic nécessitera une prise en compte de différentes échelles : le site (grand paysage), l'ensemble bâti (hameau, lotissement, faubourg, etc.) et l'objet architectural.
- ◇ Rédaction d'une « fiche synthèse » : spécifiant pour chacun des sites envisagés son niveau de sensibilité au regard des critères patrimoniaux, architecturaux, paysagers et énergétiques, ainsi que des recommandations d'implantation et d'intégration.
- ◇ A partir de cette étude, la SCIC ENRCC affine l'approche des coûts et la faisabilité du projet retenu.

### 2. Réaliser des Diagnostics « kWh & Paysage » sur les communes volontaires :

- ◇ Consolider la méthodologie au regard de l'expérience précédente.
- ◇ Présenter l'étude en réunion publique.
- ◇ Réaliser le diagnostic sur la commune.
- ◇ Partager le diagnostic avec les habitants intéressés.
- ◇ Produire un document synthétique à l'attention de la commune qui indique : le repérage des sites les plus sensibles non adaptés à recevoir ce type d'installation, le repérage des zones potentielles et les options d'implantation devant être privilégiée sur les différentes typologies de bâtiments, des simulations sur les sites fléchés, des recommandations pour l'insertion soignée des installations. (Option : proposer une estimation des coûts et de la faisabilité, ainsi que de la durée d'amortissement. Proposer différents scénarios de financement.)
- ◇ La communes diffuse l'étude aux habitants : sensibilisation, incitation à porter une démarche collective.

### 3. Sensibiliser d'autres acteurs pour favoriser l'émergence de projet photovoltaïque intégré : par exemple, les entreprises des zones d'activités, artisanales et commerciales

Pour aller plus loin :

*Etendre ces études à d'autres dispositifs de production d'énergie renouvelable (ENR)*





30

30

## Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain

### Contexte et enjeux

L'adaptation des espaces habités aux modifications attendues du climat nécessite une évolution des pratiques d'aménagement. Au-delà de la transition urbanistique nécessaire, qui doit s'opérer par la prise en compte obligatoire de la question climatique dans les documents d'urbanisme (PCAET, SCOT, PLUI), ce sont les solutions concrètes d'adaptation qui sont aujourd'hui à rechercher et à développer dans les projets d'aménagement portés par les collectivités sur le PNR. En effet, si les villes et espaces urbanisés ont déjà commencé à prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les nouveaux aménagements, les mesures concrètes d'adaptation des espaces habités sont encore mal identifiées dans les territoires ruraux et leur intégration aux aménagements réalisés très peu développée.

### Objectifs visés

Pour déterminer les solutions ou mesures concrètes d'adaptation qui correspondent aux impacts du changement climatique sur le territoire du PNR, il convient d'intégrer dès la conception des aménagements programmés par les collectivités, une réflexion pragmatique sur l'atténuation des impacts réels du changement climatique sur les espaces concernés, sur les évolutions des usages et comportements à favoriser pour minimiser la vulnérabilité du territoire, et d'envisager les opportunités d'accueillir également les « effets » positifs de ces évolutions.

**Leviers d'intervention** Appui technique du PNR et des partenaires, appui financier de la Région pour cette expérimentation auprès des collectivités du PNR

**Freins** Identification des vulnérabilités du territoire à poursuivre et à préciser sur le PNR ; peu de projets d'aménagement des collectivités s'appuie aujourd'hui sur une maîtrise d'œuvre qualifiée ; éventuels surcoûts des aménagements intégrés à anticiper

### Modes d'action



### Localisation



*Entités paysagères concernées :* fonds de vallées urbanisées, villages de versant. Sur les secteurs identifiés comme les plus vulnérables.

### Voir aussi :



<b>Sous-actions</b>	
<i>Titre</i>	<b>Accompagner les projets d'aménagement des collectivités du PNR pour qu'ils soient adaptés au climat de demain</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	Communes du PNR, Intercommunalités, SCoT de la Vallée de l'Ariège, Région, Département, CAUE, DDT, UDAP
<i>Bénéficiaires</i>	Usagers des espaces aménagés (populations, visiteurs, touristes, etc.)
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> <i>Haute</i>
<i>Moyens financier</i>	PNR : € // en fonctionnement pour ingénierie dédiée à l'accompagnement et suivi Région : € // en appui au financement d'ingénierie spécialisée pour conception d'aménagements intégrant des mesures adaptatives Collectivités : €€ // en investissement pour la mise en œuvre des projets d'aménagement <i>Si l'incertitude reste importante quant aux coûts réels des impacts du changement climatique, il a été reconnu que l'intégration de mesures adaptatives minimise à moyens et long termes les coûts globaux des aléas pour le territoire.</i>
<i>Programmation</i>	2020-2021

*Cette action pourra apporter des éléments de méthode, des mesures transposables et des exemples concrets utiles pour préciser et appuyer l'action D1.1 - Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des traversées de bourg et de villages.*

**Indicateurs de suivi**

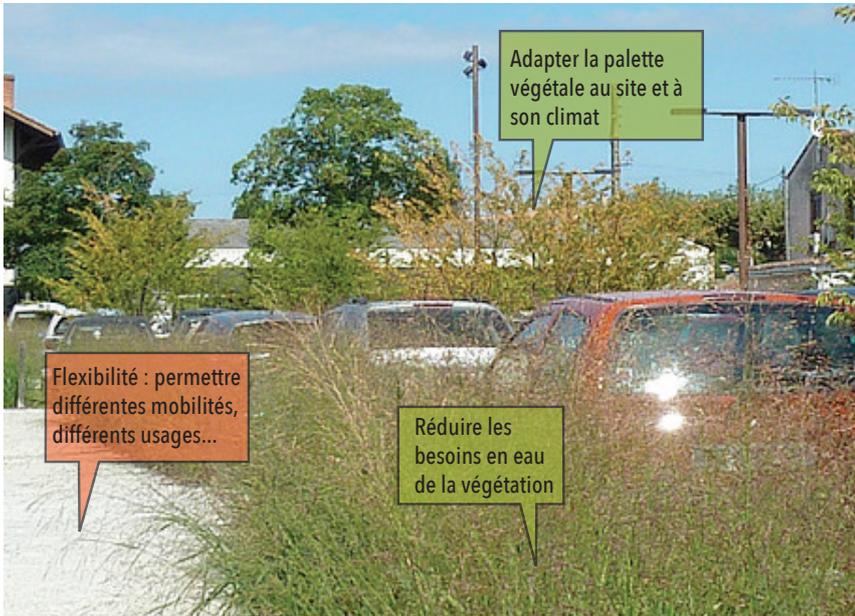
*Nombre d'aménagements intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique réalisés. Réalisation d'outils de valorisation (publication, petits films, ateliers de sensibilisation...) pour favoriser l'appropriation des enjeux locaux du changement climatique et des solutions concrètes d'adaptation proposées. Publication d'un «guide d'inspirations» à destination des collectivités pour rendre l'adaptation concrète, visible et attractive sur le PNR.*

Adapter les espaces publics ? Quelques critères d'actions :

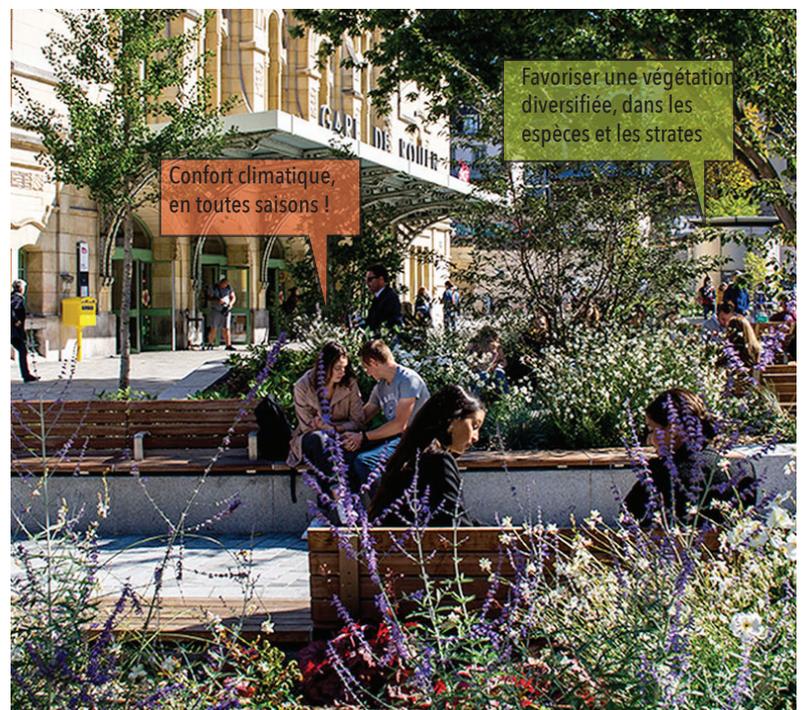
Préserver les sols

Renforcer la place de la végétation

Prendre en compte les usages



**Parking de la gare de Grisolles**, Agence Torres Borredon, Jean Michel Sagols paysagiste et OTCE infra BCE : Réaménagement du parking de la gare pour permettre la multimodalité. Le projet augmente la perméabilité des sols et crée des noues et jardins de pluie qui récupèrent les eaux pluviales. Une trame végétale dense est plantée, alliant verger et graminées hautes. Les matériaux de l'ancien parking sont même recyclés et réutilisés dans le nouvel aménagement.



**Cami del bosc**, Batlle i Roig : Le chemin géométrique mais simple, respecte le caractère naturel du site. Le soutènement du talus fournit un habitat pour la micro-faune, et la prairie est composée d'essences locales.

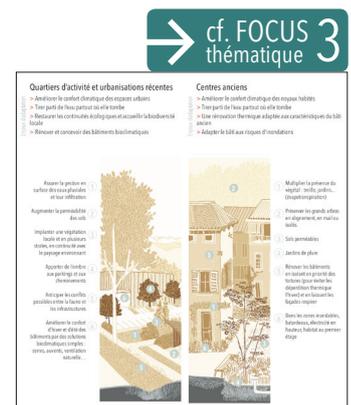
**Place de la Gare à Rouen**, OKRA : Aménagement d'un espace public mettant à distance le transport automobile et intégrant les mobilités douces (cycles, piétones). Plantation d'espèces végétales afin de créer un îlot de fraîcheur : jusque 4°C de réduction.

Déroulement possible des sous-actions

- ◇ Le PNR va lancer un appel à projet «Concevoir un aménagement adapté au climat de demain» à l'automne 2020 à destination des collectivités du Parc. Le PNR va lancer en parallèle une consultation (marché de prestations intellectuelles) pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire et spécialisée dans la conception de projets d'aménagements adaptés au changement climatique.
- ◇ Une sélection des projets d'aménagements présentés par les collectivités volontaires sera effectuée par un jury associant les partenaires techniques et financiers (CAUE, Département, Région, DDT, UDAP...), les chargés de missions architecture et urbanisme, énergie-climat et adaptation au changement climatique du PNR, des élus du PNR, ainsi que l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue pour réaliser cet accompagnement auprès des collectivités. Il s'agira de sélectionner les projets d'aménagement suffisamment mûrs (bénéficiant d'une délibération, d'une programmation budgétaire, etc.), présentant des enjeux significatifs en termes de vulnérabilité au changement climatique, ainsi que des situations et des contextes à la fois distincts et représentatifs des types d'espaces aménagés afin qu'ils puissent être démonstrateurs de mesures d'adaptation généralisables et transposables à d'autres aménagements proches ou similaires sur le PNR. Les projets ainsi sélectionnés constitueront un panel de 5-6 aménagements intégrant des solutions concrètes d'adaptation répondant aux enjeux locaux du changement climatique.
- ◇ Dans le cadre d'une convention, un partenariat sera établi avec les collectivités, l'équipe de maîtrise d'œuvre et le PNR, ainsi que les modalités et le calendrier pour réaliser cet accompagnement.
- ◇ Une esquisse détaillée sera réalisée pour chaque projet d'aménagement (AVP) par l'équipe de maîtrise d'oeuvre mandatée pour la mission, ainsi qu'un carnet des solutions concrètes d'adaptation intégrées dans les projets d'aménagement pour répondre aux enjeux locaux du changement climatique. Il s'agira notamment de favoriser la perméabilité des sols, de renforcer la place du végétal, de mieux gérer l'eau, de renforcer le bioclimatisme des lieux, de considérer la durabilité des matériaux, de prendre en compte les différents modes de déplacements et différents usages, etc.
- ◇ Le PNR apportera un appui technique aux collectivités dans la recherche de financements complémentaires (si nécessaires), ainsi qu'au suivi de travaux de réalisation des aménagements.
- ◇ Les aménagements intégrant les mesures d'adaptation réalisés par les collectivités seront ensuite valorisés par le PNR et les partenaires associés à cette opération pour favoriser une large appropriation des enjeux locaux du changement climatique et des solutions concrètes d'adaptation pour y répondre.

Outils disponibles - Documents de référence

- S'adapter au changement climatique, le programme d'expérimentation d'Urban Lap : <https://www.territoires-audacieux.fr/2018/07/28/des-solutions-concretes-pour-adapter-nos-villes-au-changement-climatique/>
- Des solutions fondées sur la Nature pour s'adapter au changement climatique, rapport de l'observatoire national sur les effets du changement climatique : [https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC\\_Rapport\\_2019\\_SfN\\_WEB.pdf](https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2019_SfN_WEB.pdf)
- L'adaptation des territoires au changement climatique, du CGET : [https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/etude\\_changement-climatique.pdf](https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/etude_changement-climatique.pdf)







## Poursuivre l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique

### Contexte et enjeux

La poursuite de l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique vise à entretenir la dynamique initiée entre les acteurs locaux pour l'élaboration du document, afin qu'ils transmettent l'intérêt de la démarche et appuient la mise en œuvre du plan d'action sur les différents territoires. L'élaboration du document s'est appuyée sur un panel d'animations (ateliers, fabriques des paysages, cartes postales, etc.) qui ont permis de sensibiliser de nombreux acteurs locaux aux enjeux paysagers, énergétiques, socio-économiques de la transition. La mise en œuvre du plan d'actions multiacteurs à la fois à l'échelle du PNR et à celle des territoires-pilotes nécessite d'entretenir les liens entre tous ces acteurs et pour cela, de continuer à les accompagner dans la qualité de leurs projets.

### Objectifs visés

L'objectif est bien de renforcer l'appropriation de la feuille de route (plan d'actions) par les territoires pour que progressivement ce document puisse faire «référence» et de valoriser les réalisations démonstratives pour «donner envie» à de nouveaux acteurs d'en faire autant. Il est en effet important de poursuivre les actions de sensibilisation régulières envers tous les acteurs du territoire pour que la dynamique agrège progressivement de nouveaux acteurs.

### Modes d'action



### Localisation



Tout le territoire du PNR

**Leviers d'intervention** Animation et suivi assuré par le PNR, implication citoyenne, fort attachement aux paysages du PNR

**Freins** Moyens de communication et humains limités - Thématiques qui mobilisent difficilement le grand public

<b>Sous-actions</b>		
<i>Titre</i>	<b>Restituer aux groupes de travail locaux la synthèse des ateliers réalisés en 2019 (Pa1.4)</b>	<b>Validation de la stratégie et de la feuille de route du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNR</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR, CCCP, CCAL, CCHA
<i>Partenaires principaux</i>	3 groupes de travail locaux, élus référents des territoires-pilotes (anciens et nouveaux), citoyens engagés dans le projet de SCIC ENR CC, partenaires, associations et/ou citoyens engagés dans la transition	Collectivités du PNR
<i>Bénéficiaires</i>	Acteurs engagés dans la transition (associatifs, citoyens, techniques...), élus, grand public	PNR, collectivités, partenaires techniques, habitants
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> <i>Élevée</i>	<b>Action nouvelle</b> <i>Élevée</i>
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en investissement et fonctionnement pour l'organisation de la restitution, l'animation et la réalisation des supports de diffusion	€ // en fonctionnement pour l'animation
<i>Programmation</i>	Programmée le 27 juin 2020 à Alzen	Automne 2020

<i>Titre</i>	<b>Pa1.5 Organiser et animer des ateliers d'actions pour favoriser la participation citoyenne dans la concrétisation des actions du Plan de Paysage de la transition</b>	<b>Pa1.2 Encourager les échanges et le dialogue avec les habitants, premiers acteurs des paysages</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR, porteurs de projets publics ou privés en faveur de la transition	PNR, Collectivités
<i>Partenaires principaux</i>	A identifier en fonction des thématiques de l'action	Partenaires institutionnels concernés par les thématiques abordées
<i>Bénéficiaires</i>	Habitants, techniciens et collectivités	Habitants (particuliers et collectifs), collectivités, organismes chargés de la mise en œuvre des politiques publiques
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> <i>Moyenne</i>	<i>Action à renforcer</i>
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en fonctionnement pour la préparation, l'animation et la restitution des ateliers	€ // en fonctionnement
<i>Programmation</i>	Suite à la validation de la stratégie à partir de fin 2020	Tout au long de la réalisation du Plan d'Action

*Indicateurs de suivi*

*Réunion annuelle du comité de suivi (oui/non); Mise en œuvre du Plan d'actions (nombre d'actions réalisées, nombre d'actions nouvelle, etc.); Nombre d'animations organisées tous les ans - Taux de participation - Nombre de publications ou autres outils de diffusion et de valorisation des actions en faveur de la transition*

#### Déroulement possible des sous-actions

---

1. Enjeu d'une restitution festive du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique à tous les acteurs locaux impliqués dans son élaboration : le Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR a été élaboré à partir du travail réalisé dans les ateliers organisés dans les 3 territoires-pilotes avec les groupes de travail locaux. Il est essentiel de restituer la synthèse de ce travail à ceux qui l'ont produit, ainsi qu'aux élus, partenaires et personnes intéressées par la démarche pour favoriser la rencontre et les échanges sur les actions qui existent et celles à envisager selon les enjeux de chaque territoire. Certaines actions sont déjà en train de se concrétiser. Cette restitution sera également l'occasion de fêter la création de la SCIC ENRCC par un collectif de citoyens qui s'engage d'ores et déjà dans l'action ! Afin de fédérer ces acteurs, ce moment sera animé de manière conviviale et festive (ateliers, micro-conférence, spectacles, musique, théâtre, débats-mouvant... et buffet de produits locaux).
2. Enjeu de la validation de la stratégie et de la feuille de route du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR : la stratégie et la feuille de route seront présentées au Comité Syndical du SMPNR PA et aux trois Conseils communautaires des « territoires-pilotes » à l'automne 2020 pour valider l'engagement des collectivités dans la mise en œuvre du Plan de paysage.
3. Enjeu de diffusion du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique : un document de présentation complet, comportant les différents volets correspondant à chaque étape, sera édité et diffusé aux partenaires qui ont participé à la démarche. Il comportera notamment : une synthèse du diagnostic, de la stratégie et du plan d'action, ainsi que les différents outils, cartes et illustrations produits. Afin de faciliter la diffusion du Plan de paysage au grand public, une exposition itinérante sera réalisée à partir des documents produits. Elle pourra être accueillie dans tous les lieux ouverts au public du PNR que le souhaiteront.
4. Enjeu d'un suivi régulier du Plan d'action et d'une sensibilisation continue : pour veiller à la mise en œuvre du plan d'actions et évaluer les actions réalisées, le PNR réunira tous les ans le comité de pilotage constitué pour l'élaboration qui sera rebaptisé « comité de suivi ». Les actions réalisées doivent être valorisées pour « donner envie » aux acteurs du territoire d'en faire autant. Pour cela, il envisagera avec ses partenaires différents outils de valorisation pour entretenir la dynamique et poursuivre la sensibilisation à l'attention d'un large public. A titre d'exemple, des petits films présentant des actions ou projets en faveur de la transition diffusables sur internet pourront être réalisés, des visites, des publications régulières sur les sites internet du PNR et de ses partenaires...). La programmation et l'animation d'ateliers d'actions pour accompagner la réalisation de nouvelles actions offriront également l'opportunité de poursuivre la sensibilisation et la promotion de la dynamique sur le territoire.

Outils disponibles - Documents de référence

Exposition «Des Paysages pour demain», réalisée par le collectif Paysages de l'Après-Pétrole : <http://www.paysages-apres-petrole.org/exposition-des-paysages-pour-demain/>



## Proposer **des outils mobilisables** par les collectivités pour **mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme**

### Contexte et enjeux

Les documents d'urbanisme sont les principaux moyens pour une collectivité (commune, intercommunalité, syndicat mixte, etc.) d'orienter l'évolution de leur territoire. Ils doivent déterminer «*les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : (...) La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature*» (Article L121-1 du Code de l'urbanisme). Toutefois, pour répondre à ces objectifs, les collectivités manquent aujourd'hui de moyens et d'outils pour les orienter vers les leviers réglementaires existants adaptés à leurs enjeux spécifiques.

### Objectifs visés

Pour faciliter l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques (identifiés par les PCAET) dans les documents d'urbanisme, cette action vise à élaborer en concertation avec les intercommunalités, les structures porteuses de PCAET, de SCOT, et les partenaires techniques associés à la rédaction/mise à jour de ces documents, des «outils» permettant de diffuser et de faire connaître les leviers et les méthodes à mobiliser.

**Leviers d'intervention** Les partenaires techniques apportent déjà un conseil éclairé aux collectivités - Plusieurs guides existent déjà, sur lesquels il est possible de s'appuyer

**Freins** Articulation des outils opérationnels et réglementaires complexes, les objectifs de qualités urbaines et paysagères, de performances énergétiques et d'adaptation ne se rejoignant pas toujours

### Modes d'action



### Localisation



Tout le territoire du PNR

<b>Sous-actions</b>		
<i>Titre</i>	<b>Rédiger des fiches-conseils synthétiques pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme</b>	<b>Accompagner la rédaction des documents d'urbanisme</b>
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	Communauté de Communes, SCoT, CAUE, DDT, SDIAU, UDAP, ADEME, Cerema	Communauté de Communes, SCoT, CAUE, DDT, SDIAU, UDAP, ADEME
<i>Bénéficiaires</i>	Communauté de Communes, Communes du PNR	Communauté de Communes, Communes du PNR
<i>Niveau de priorisation</i>	<b>Action nouvelle</b> Élevé	<i>Action en cours, à renforcer sur les aspects climat-énergie-carbone</i>
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en fonctionnement pour la rédaction, la réalisation et la diffusion des fiches-conseil	€ // en fonctionnement pour la participation à diverses réunions en amont et pendant la rédaction des documents
<i>Programmation</i>	2020-2021	Au fil de l'élaboration ou de la révision des documents de planification par les collectivités (SCoT, PLUi, PLU, PLH, SDE)
<i>Se référer à l'ensemble des actions de l'Objectif de Qualité Paysagère <b>Habiter</b></i>		

*Indicateurs de suivi*

*Réalisation de fiches-conseil à destination des collectivités (oui/non), Prise en compte des enjeux paysagers, énergétiques et climatiques par les documents d'urbanisme nouveaux ou révisés (intégration d'objectifs spécifiques dans PADD, au règlement, OAP thématiques...).*

#### Déroulement possible des sous-actions

Les fiches-conseils devront aider les collectivités à intégrer les enjeux de la transition énergétique et écologique (TEE) dans tous leurs documents de planification (SCoT, PLU et PLUi, PLH, SDE, opérations d'urbanisme de plus de 5000m<sup>2</sup> SHON, dossiers d'implantations commerciales et cinématographiques soumis à avis de la CDAC, etc.) des collectivités. Pour cela, elles devront notamment comporter des préconisations et conseils pour intégrer les enjeux suivants :

- ◇ Maîtrise de l'énergie (bâtiments sobres et bioclimatiques)
- ◇ Mobilités alternatives à la voiture solo
- ◇ Développement des EnR (autoconsommation, condition d'implantation, prescriptions d'intégration)
- ◇ Gestion des réseaux (assainissement, gestion des eaux pluviales)
- ◇ Adaptation au changement climatique en zone urbanisée, par exemple, lutte contre les îlots de chaleur, renforcement de la végétalisation, type de matériaux à privilégier dans les aménagements extérieurs, teintes, etc.)
- ◇ Protection des sols (limiter l'imperméabilisation, repérer et intervenir sur les gisements fonciers, coefficient de surfaces éco-aménageables, etc.)
- ◇ Protection de la biodiversité et de la ressource en eaux (Trame Verte et Bleue et trame sombre)
- ◇ Qualité de l'air, lutte contre les pollutions et nuisances
- ◇ Réduction des impacts et de la pression sur les ressources (économie circulaire, écologie industrielle et territoriale, etc.)

Un certain nombre de ressources documentaires existant déjà sur ces thématiques, il conviendra de préciser **au préalable les manques spécifiques** en dialogue avec les collectivités et les partenaires techniques déjà mobilisés pour accompagner l'élaboration des documents de planification. Les outils techniques à élaborer cibleront prioritairement les thématiques sur lesquelles des besoins et des manques auront été identifiés. Ils devront, en outre, appuyer leurs recommandations sur des illustrations et exemples précis appropriés au contexte et aux enjeux locaux (objectifs de PADD, traduction graphique dans les règlements...).

#### Favoriser l'articulation entre échelles de projets :

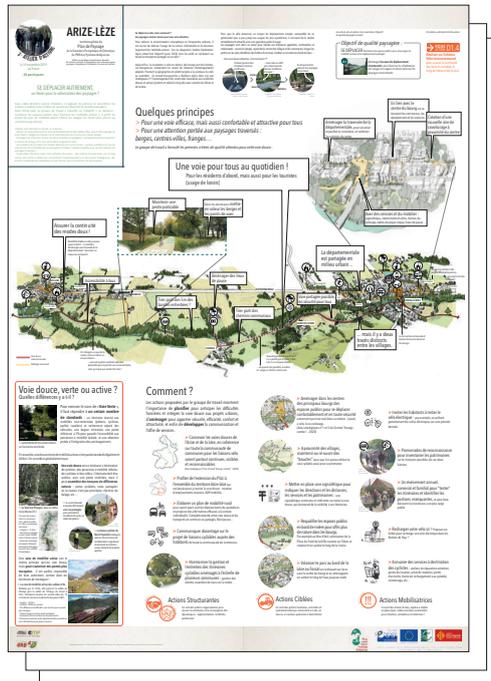
la transition énergétique et climatique est constituée de multiples enjeux larges et interconnectés, leur prise en compte nécessite une transversalité optimale. Il s'agit à la fois d'articuler les sujets (artificialisation, limitation des gaz à effet de serre, développement de pratiques de mobilité alternatives à la voiture, favoriser les productions locales durables, maintien des écosystèmes...) mais aussi les échelles spatiales, en articulant les documents de différents niveaux (SRADDET, SCoT, PLUI) et les stratégies sectorielles (PCAET, PLH, SDE, PGD, SDAGE...). La mise en place d'une gouvernance adaptée est, à ce titre, essentielle dans l'élaboration des outils de planification urbaine.

- Participer en amont à la relecture des cahiers des charges pour la rédaction des documents d'urbanisme ou leur révision.
- Assurer un accompagnement sur demande des collectivités auprès des prestataires qui réalisent les documents de planification en tant qu'entité-ressource (hors consultation des personnes publiques associées).



# ANNEXES

Posters → ATELIER 3



Plan de Paysage  
de la Transition Énergétique et Climatique  
du PNR des Pyrénées Ariégeoises

décembre 2020